

Zeitschrift:	Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band:	42/1951 (1951)
Rubrik:	Chroniques scolaires de la Suisse romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

curative se rapporte aux enfants anormaux proprement infirmes et faibles d'esprit qu'il faut placer dans des asiles. Dans ce domaine, tous les cantons disposent à peu près des mêmes institutions philanthropiques publiques ou privées, religieuses ou laïques. Le lecteur en trouvera la liste complète, dressée par les soins de *Pro Infirmis*, dans le volume de 1950 des *Archives de l'Instruction publique en Suisse*.

EDOUARD BLASER.

Chroniques scolaires de la Suisse romande

Jura bernois

Quand un vétéran de l'enseignement jette un regard en arrière — très en arrière — il constate des changements si considérables qu'il peut parler de révolution pédagogique. Une révolution qui s'opère lentement, patiemment, faite d'évolutions successives dont la somme constitue en fait un bouleversement total. Le chroniqueur, mieux que personne, se rend compte des changements survenus, année après année, dans la vie scolaire du pays. Pour l'année écoulée seulement, que de problèmes agités, de réalisations en cours, que d'événements dans la toute petite patrie jurassienne !

Signalons en premier lieu la *révision de la loi scolaire*. Nous sommes régis par les lois de 56 et de 94. Un siècle, un demi-siècle. On ne saurait accuser le peuple bernois de faire preuve de précipitation dans le domaine de la législation scolaire. Pourtant, la loi en gestation ne sera pas très différente de l'ancienne, à part quelques ajustements de détail. La question la plus débattue est celle du caractère fondamental de l'école publique : sera-t-elle chrétienne en fait, comme c'est le cas actuellement, ou le sera-t-elle par principe ? La loi de 56 fixe comme suit « le but des établissements d'instruction publique du canton de Berne : ... développer les facultés physiques et intellectuelles de la jeunesse ... inspirer aux enfants des sentiments de piété et de moralité vraiment chrétiennes... » Ces dispositions ne sont pas touchées

par la loi scolaire de 94, qui précise les tâches de l'école, sans mentionner les tendances chrétiennes de l'éducation. Le projet de loi adopté en première lecture par le Grand Conseil reprend à peu près les termes de la loi de 94 : « L'école a pour but de seconder la famille dans l'éducation des enfants. Elle aide à cultiver l'intelligence, à former le cœur et le caractère de la jeunesse à elle confiée, à lui faire acquérir des connaissances et des aptitudes, ainsi qu'à favoriser son développement physique. L'école doit également contribuer à faire saisir à l'élève les valeurs que représentent la patrie, le pays et ses institutions, de même que les devoirs qui en résultent pour le citoyen ».

Ce projet a été accueilli fraîchement aussi bien par les milieux protestants que par les groupements catholiques. Le Synode ecclésiastique protestant demande l'affirmation du caractère chrétien de l'école publique. Le Congrès catholique de Delémont, réunissant plus de 10 000 participants, demande expressément une affirmation catégorique de la mission chrétienne de l'école. D'autre part, les milieux politiques signalent le danger qu'il y aurait à proclamer des principes qui ne sont pas ceux de l'ensemble du peuple, au sujet de l'école publique. Sans parler des citoyens israélites ou autres, on ne saurait oublier qu'il y a christianisme et christianisme, hélas, et que nous sommes loin d'une opinion unanime que l'on voudrait affirmer. Et que devient la liberté de conscience des instituteurs, dans cette affaire ? On le voit, le débat, qui est d'ordre académique — car au fond, rien ne sera changé au caractère effectif de l'école —, a pris une ampleur considérable et les discussions en seconde lecture promettent d'être très animées. Alors que le problème de la laïcité est au premier plan des préoccupations de nos voisins de l'Ouest, on aperçoit d'emblée un certain rapport entre deux questions connexes, de part et d'autres des frontières.

Au dernier moment, le gouvernement et la Commission parlementaire ont adopté chacun à l'unanimité la proposition suivante, à l'adresse du Grand Conseil : « Art. premier. ... L'éducation donnée à l'école doit contribuer à éveiller chez l'enfant le respect de Dieu et à former dans un sens chrétien sa volonté de se comporter loyalement à l'égard de son prochain. » « Art. 2. L'école publique est neutre au point de vue confessionnel. » Il semble donc que la voix du bon sens l'emportera, pour le plus grand bien de l'école publique.

Parmi les questions d'ordre pédagogique en cours, signalons les principales.

On attache de plus en plus de prix aux *formes concrètes de l'enseignement*. L'école se documente, elle refuse de se contenter de la parole pour instruire et perfectionner. Il n'est plus d'école qui n'ait ses fiches documentaires, son petit musée régional, son

appareil de projection, voire même de cinéma. Les excursions scientifiques sont organisées judicieusement, on parcourt la vallée, on suit le cours de la rivière, on observe les travaux des hommes, les mœurs des animaux. Le temps n'est plus où l'on regardait de travers le maître qui conduisait ses élèves en promenade ; il est vrai que certaines excursions prêtaient le flanc à la critique, lorsqu'elles n'étaient que prétexte à se soustraire aux obligations de la tâche quotidienne.

Une réalisation heureuse à Porrentruy : l'enseignement des travaux manuels dans les classes primaires est confiée au maître chargé de préparer les élèves de l'école normale à cette discipline. Heureuse solution, qui ouvre de belles perspectives au développement du travail manuel dans nos classes. Il faut en féliciter le promoteur, le très dynamique directeur de l'école normale, M. le Dr Guéniat.

Le comité de la Société pédagogique jurassienne, présidé par notre collègue Pétermann, de Bassecourt, s'est lancé résolument dans la voie des réalisations, alors que trop souvent nos comités se cantonnent dans une activité toute administrative. Conscient des besoins des classes de campagne, en particulier, il se propose une tâche considérable, qui ne sera pas achevée à la fin de la législature (mais pourquoi ne prolongerait-on pas, exceptionnellement, la durée de fonctions d'un comité aussi actif ?) :

1. Création d'une collection de clichés pour l'enseignement de l'histoire, de la géographie, des sciences. La carte postale sera largement utilisée en reproduction. Une première série sera consacrée tout naturellement au Jura.
2. Mise à la disposition des classes de collections intuitives : minéraux, plantes, etc. De même, les différentes matières premières (minéraux, pétrifications, échantillons de minéraux) seront rassemblés et offerts, aux meilleures conditions, au corps enseignant.
3. Par la suite, car il s'agit d'un programme de longue haleine, des préparations seront réalisées, et la plus petite école rurale disposera, par exemple, d'un matériel intuitif permettant de montrer le développement d'une graine, les métamorphoses d'un papillon. Tous les maîtres n'ont pas le talent de constituer leur matériel intuitif, et il est bon que tels artistes que nous connaissons mettent au service de la communauté leur génie créateur.

En dépit des esprits chagrins qui se méfient des innovations, et qui pensent que tout avait été réalisé de leur temps, l'école est en bonne voie. Comme le disait Jouvet à propos du théâtre contemporain : il arrive que rien ne se crée pendant cinquante ans ; la période actuelle peut être considérée comme essentiellement créatrice.

Rappelons l'introduction de l'enseignement ménager dans nos écoles, dont nous parlions dans notre dernière chronique ; l'établissement chargé de la préparation des maîtresses ménagères est en voie de devenir une école cantonale, légitime aboutissement des efforts accomplis depuis vingt ans par la ville de Porrentruy et le directeur Feignoux en particulier.

Sur le plan général de l'enseignement, signalons les études de M. Liechti, inspecteur des écoles secondaires, sur le gros problème du raccord entre les différents degrés scolaires. Un examen, pour le moins prématûré, décide de l'orientation d'un enfant après la 4^e année ; suivant qu'il aura obtenu des notes bonnes ou mauvaises, il restera en primaire, ou passera en secondaire. Ainsi que nous l'écrit M. Liechti, « c'est une hérésie de « chauffer » des gosses de 11 ans en vue d'un examen. Le passage devrait être automatique, du moins pour les bons élèves de l'école primaire ». Plus tard, certes, il faudra bien établir des barrages entre les différents degrés scolaires, passage à l'école normale, au gymnase. Sous leur forme actuelle, ces examens de barrages prêtent également le flanc à la critique, et l'on voudrait bien renoncer aux épreuves traditionnelles, qui font appel aux seules connaissances, si l'on disposait de moyens d'investigations perfectionnés : examens d'aptitude professionnelle, par exemple. Encore faudrait-il s'assurer que pareille méthode est applicable à toutes les professions, en particulier à celle de l'enseignement.

Une réalisation encore : la première volée de maîtresses enfantines est sortie de l'école normale au printemps 1951. Alors que les quelque cinquante classes jurassiennes sont tenues par des maîtresses de bonne volonté, certes, de talent même, mais qui n'ont aucune préparation professionnelle, huit jeunes maîtresses, initiées à toutes les techniques de l'enseignement froebélien, assurent la relève. La plupart sont déjà en fonctions. Les maîtresses sans brevet ont été invitées à suivre à l'école normale un cours de perfectionnement. Peu à peu, le degré inférieur de l'école, qui n'est pas le moins efficace et le moins essentiel, ne le cédera pas en qualité aux degrés primaire et supérieur. Il faut féliciter les pouvoirs publics de leur sollicitude envers les tout-petits.

Largement, inlassablement, la semence est jetée au vent. L'école publique perfectionne ses méthodes, augmente ses moyens d'action. La nouvelle génération de maîtres se montrera digne des précédentes. De celles qui s'en vont, discrètement, l'âge de la retraite ayant sonné. Parmi les collègues nouvellement promus au rang de retraités, nous ne saurions oublier les noms de Charles Frey, inspecteur d'école primaire, et du Dr Otto Bessire, professeur à l'école cantonale de Porrentruy. Deux fortes personnalités

de l'école jurassienne. Charles Frey, l'homme de cœur, le fonctionnaire consciencieux, le travailleur acharné. Son passage dans les classes apportait de la lumière, de la chaleur. Il savait parler aux enfants, et ses subordonnés n'ont jamais fait appel en vain à son esprit compréhensif. Sait-on que ce pédagogue était un chercheur, un historien de talent ? Il connaît mieux que personne les gens et les choses de son pays, les vieilles pierres, les anciennes coutumes, qu'il a mentionnées dans plusieurs gros volumes manuscrits, richement illustrés. Frappé de paralysie partielle, il a dû abandonner subitement ses fonctions. Nous lui souhaitons le rétablissement qui lui permettra de poursuivre et de mettre au point ses fortes études — la réalisation de son rêve de « retraité ».

Quant au Dr Bessire, une personnalité énergique, nature ardente et riche, il s'est voué tout entier à son métier. Historien de race, il ne s'est pas borné à préparer ses cours, après de fortes études universitaires. Il s'est penché sur le passé de son pays, du pays qu'il a chanté en poète. Après avoir publié une « Histoire du Jura bernois et de l'ancien Evêché de Bâle », en 1935, et sans parler de son abondante collaboration à de multiples journaux et revues, il a publié en 1940 le premier volume d'une « Histoire du peuple suisse », qui va des origines à la Réforme. Un ouvrage d'une haute portée patriotique et scientifique, richement présenté, illustré avec art et à propos. La critique s'est montrée favorable à cette audacieuse publication et nous formons le vœu que, dans les années heureuses d'une retraite qui ne sera qu'une nouvelle orientation de travail acharné, Otto Bessire puisse nous donner la suite de sa publication maîtresse, la connaissance et la glorification de sa patrie.

Les partants bien vite sont remplacés. Le successeur de Charles Frey est enfin désigné en la personne de M. Joset, instituteur à Courtételle. Pédagogue de talent, artiste à ses heures, organisateur remarquable, Georges Joset répondra pleinement à la confiance des autorités et de ses collègues. Nous lui souhaitons une carrière heureuse et féconde.

CHARLES JUNOD.

Fribourg

Si l'année 1950/51 s'est écoulée sans changements ou événements notables dans les écoles fribourgeoises, il n'en a pas été de même à l'Hôtel cantonal. Là le Grand Conseil a déployé une grande activité législative dans tous les domaines, y compris ceux qui touchent à l'enseignement à tous les degrés.

Dans sa séance du 14 février 1951, il a promulgué la *loi sur l'enseignement secondaire* dont le chroniqueur, l'an dernier, a déjà

dit quelques mots. Il n'est peut-être pas sans intérêt de résumer brièvement ici ce texte fondamental : l'organisation scolaire est si différente en Suisse, de canton à canton, que le contenu de toute nouvelle loi est certain d'éveiller la curiosité, voire la surprise, des milieux pédagogiques les plus divers.

L'enseignement secondaire, au sens de la nouvelle loi, « a pour but de compléter la formation générale commencée à l'école primaire, ou de préparer aux études supérieures ou aux carrières professionnelles. Il tend à développer les dispositions intellectuelles, morales et physiques des élèves selon les principes chrétiens » (art. 1).

Afin de satisfaire les Fribourgeois de langue allemande, pour lesquels le terme « enseignement secondaire » a un sens limité que le français ne connaît pas, la loi distingue deux sortes d'établissements secondaires : ceux du degré supérieur et ceux du degré inférieur, les premiers étant le gymnase cantonal (le Collège St-Michel), l'Ecole normale des instituteurs et le Technicum, et les seconds les différentes écoles secondaires organisées par district ou par commune. Collège, Ecole normale et Technicum sont à la charge totale de l'Etat : ce sont des établissements cantonaux au sens strict ; les autres écoles, au contraire, ne dépendent que subsidiairement de la caisse de l'Etat ; elles sont, au premier chef, à la charge des districts, ou d'un groupe de communes, voire d'une seule. A ces institutions, l'Etat verse une subvention calculée en proportion du nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement.

Les écoles secondaires sont subordonnées à l'autorité de diverses instances : La Direction de l'instruction publique a la haute surveillance sur toutes les écoles ; elle en dirige l'orientation en s'appuyant sur les conseils pédagogiques de la Commission cantonale des études. Les préfets exercent la surveillance administrative des écoles secondaires de leur district, tandis que les inspecteurs scolaires d'arrondissement assurent la liaison entre l'école primaire et les établissements secondaires. Plus près de chaque institution, et à la tête de celle-ci, se trouve une commission de surveillance ou un comité d'école chargé de contrôler l'utilisation des crédits cantonaux et d'émettre son préavis dans toutes les affaires concernant l'école. L'Etat nomme tous les membres des commissions de surveillance des établissements du degré supérieur ; il délègue un représentant et un inspecteur scolaire dans les comités d'écoles du degré inférieur. Le Directeur, enfin, toujours nommé par l'Etat, a la responsabilité générale de l'école qui lui est confiée.

Professeurs et directeurs sont nommés pour une période légale de quatre ans par le Conseil d'Etat, sur préavis motivé de la commission de surveillance ou du comité d'école. Lorsque l'école secondaire est communale, c'est-à-dire lorsqu'elle dépend financièrement d'une seule commune, le conseil communal de celle-ci est également appelé à donner son préavis. Le dossier de candi-

datures est constitué par mise au concours ou par appels directs. Pour être maître secondaire, un brevet d'enseignement moyen est nécessaire ; pour être professeur au Collège, à l'Ecole normale ou au Technicum, il faut être porteur d'un diplôme de maître de gymnase, de licence ou de doctorat. Sous réserve des dispositions particulières des règlements, le personnel enseignant des établissements secondaires est soumis aux lois et règlements déterminant le statut des fonctionnaires de l'Etat.

Pour être admis à l'école secondaire du degré inférieur, ou au Collège, il faut avoir suivi avec succès au moins la cinquième classe primaire ; pour être admis à la section des arts et métiers du Technicum ou à l'Ecole normale, il faut avoir suivi le programme de deux ans d'école secondaire et être âgé de 15 ans au moins. A la section technique du Technicum, un certificat fédéral de capacité est en outre exigé. L'entrée dans chaque école secondaire est subordonnée à la réussite d'un examen.

La scolarité obligatoire allant jusqu'à seize ans pour les garçons, et quinze ans pour les filles, on ne peut quitter définitivement l'école secondaire avant cet âge. Trois exceptions sont toutefois prévues à cette règle : l'élève qui a terminé avec succès ses études avant l'âge de la fin de la scolarité est émancipé d'office ; celui qui veut entrer en apprentissage est mis en congé par le directeur de l'école ; enfin, dans certains cas limités, l'inspecteur peut l'émanciper.

Dans un dernier titre, la loi traite brièvement des écoles libres. Sous réserve des dispositions concernant la moralité publique, chaque personne peut ouvrir une école secondaire. La Direction de l'instruction publique, toutefois, exerce une certaine surveillance sur elles, assez lointaine d'ailleurs, et peut passer des conventions les mettant au bénéfice de certains des avantages reconnus aux établissements officiels. Enfin les écoles secondaires libres peuvent, sous certaines conditions, demander au Conseil d'Etat d'être reconnues comme écoles officielles.

Telle qu'elle est, la loi sur l'enseignement secondaire ne constitue qu'un cadre général dans lequel devront s'insérer un règlement général d'application et des règlements locaux. Rassemblant de la manière la plus brève possible des normes anciennes ou souhaitables en la matière, elle s'efforce de fournir, à ceux qui en auront l'usage, un commun dénominateur valable pour tous les établissements secondaires du canton.

Lors de sa dernière session, le Grand Conseil a adopté en deuxième lecture un projet de loi sur le *statut des caisses de pensions du personnel de l'Etat*. Il est probable donc qu'avant la fin de l'année, et sans changements notables, cette loi sera promulguée. Elle était impatiemment attendue de tous les fonctionnaires en général, et plus particulièrement du corps enseignant primaire et

secondaire dont les pensions, calculées en francs d'avant-guerre, ne correspondaient pas au coût de la vie actuelle. Elle aura pour effet indirect, pense-t-on, d'éclaircir les rangs des instituteurs et institutrices en fonction, plusieurs parmi ceux-ci n'attendant que la réévaluation des pensions pour se retirer de l'enseignement. Grâce aux promotions des écoles normales, ces départs pourront être, sans doute, comblés sans trop de difficultés, au moins en ce qui concerne les instituteurs.

Il est probablement encore un peu tôt pour donner une description définitive de cette loi. Il suffira, pour le moment, de relever au moins ses caractéristiques essentielles : Elle laisse subsister les cinq différentes caisses auxquelles sont affiliés les fonctionnaires, mais institue une caisse centrale de compensation, gérée par la Trésorerie d'Etat, qui reprendra les résultats annuels d'exploitation de chaque caisse et couvrira les déficits éventuels.

L'affiliation à une caisse est obligatoire jusqu'à 35 ans ; le traitement assuré correspond aux $\frac{10}{11}$ du traitement afférent à la fonction, ce afin de pouvoir tenir compte de l'élément mouvant qu'impliquent tous les salaires actuels. L'assuré paie à la caisse une contribution ordinaire de 8% de son traitement assuré, tandis que l'Etat y verse, à divers titres, une participation du 9%.

Le taux des rentes varie du 35% du traitement après cinq ans de service au 65% après 35 ans (contre 55% dans l'ancienne loi, et un traitement assurable notablement inférieur). L'assuré a le droit de prendre sa retraite à l'âge de 65 ans, et l'assurée à l'âge de 60 ans. Dans le corps enseignant, ce maximum sera vraisemblablement ramené à un chiffre inférieur qui n'est pas encore connu ; mais il est d'ores et déjà acquis que les instituteurs renonceront à leur faculté de pouvoir se retirer sans limitation d'âge, après 35 ans de services. En cas d'invalidité, la rente est fixée comme en cas de retraite, proportionnellement au nombre d'années de services accomplies.

A la même session, le Grand Conseil a également entrepris l'examen d'un projet de « *statut des fonctionnaires* ». Cette étude n'est, pour le moment, pas encore assez avancée pour que l'on puisse, aujourd'hui déjà, en parler d'une manière assez précise. La loi projetée ne touche, d'ailleurs, qu'indirectement l'école et ceux qui en ont la garde, des règles spéciales leur étant le plus souvent applicables.

* * *

La physionomie de la Commission cantonale des études, l'organe pédagogique de la Direction de l'instruction publique, s'est bien modifiée depuis l'an dernier. Mgr Savoy, recteur honoraire du Collège St-Michel, et M. Léon Daguet, directeur, qui tous deux en faisaient partie depuis de nombreuses années, sont dé-

cédés ; d'autre part, accaparé par ses nombreuses occupations, M. le professeur Leonhard Weber a démissionné. Pour les remplacer, le choix du Conseil d'Etat est tombé sur M. l'abbé Henri Marmier, directeur au Grand Séminaire, M. le professeur Louis Chardonnens, actuellement recteur magnifique de l'Université, et M. Albert Vonlanthen, juge cantonal.

Comme chaque année, la commission s'est occupée de la préparation et de la sanction de différents examens ; elle a discuté de sa réorganisation à la suite de la promulgation de la loi sur l'enseignement secondaire, et a adopté un nouveau manuel de lecture pour le cours moyen, manuel dont le contenu avait été sélectionné par un comité de maîtres. Enfin, les membres de la commission ont inspecté les différentes écoles secondaires du canton, et ont transmis à la Direction de l'instruction publique les observations qu'ils ont pu faire lors de leurs visites.

* * *

Il y a peu de faits saillants à retenir des rapports inspectoriaux concernant l'organisation de l'enseignement primaire. Cela ne signifie pas que l'école fribourgeoise reste statique, mais que son évolution, ses progrès éventuels se font en profondeur, lentement, sans que du dehors il soit possible à un observateur occasionnel d'en saisir et d'en décomposer le mouvement. En revanche, un fait bien voyant et bien net permettra au chroniqueur de donner des nouvelles toutes fraîches des écoles secondaires. Il s'agit de l'augmentation rapide des effectifs de celles-ci, augmentation qui ne correspond pas avec l'accroissement de la population et constitue donc un progrès réjouissant, puisqu'il montre que de plus en plus les jeunes gens et les jeunes filles n'arrêtent pas leurs études après l'école primaire, mais les poursuivent au stade secondaire. Cet état de fait, s'il se maintient, ne manquera pas d'avoir des conséquences sur le niveau culturel de la population.

L'Etat, lui, se trouve dans la situation rabelaisienne de Gargantua ne sachant s'il doit rire ou pleurer : rire en voyant les résultats de sa politique scolaire, ou pleurer en desserrant les cordons d'une bourse déjà bien éprouvée par la vie économique d'après-guerre. Car, est-il besoin de le dire, augmentation des élèves des écoles secondaires signifie augmentation du personnel enseignant, donc dépense supplémentaire dont une bonne partie incombe à l'Etat. C'est ainsi que, successivement, la Direction de l'instruction publique s'est vue contrainte d'autoriser l'engagement de maîtres nouveaux à l'école secondaire de la Gruyère, à Bulle, et à l'école secondaire de Chiètres ; elle examine, actuellement, une demande analogue de l'école secondaire de la Broye.

D'autre part, un arrêté du Conseil d'Etat, du 20 mars 1951, a autorisé le cercle scolaire « libre public » de Fribourg à ouvrir une

école secondaire réformée, et lui a garanti le paiement des subventions ordinaires de l'Etat. Désormais, les parents de religion réformée de Fribourg et environs pourront placer leurs enfants dans une école secondaire officielle conforme à leurs convictions. Que l'on permette, à ce sujet, au chroniqueur d'ouvrir une parenthèse : on reproche, parfois, au canton de Fribourg l'organisation confessionnelle de son enseignement. En fait, conformément au réquisit de la Constitution fédérale, l'Etat de Fribourg s'efforce d'avoir les écoles qui correspondent aux vœux de chaque groupe linguistique ou religieux de la population, pour chaque endroit donné. Solution coûteuse, il est vrai, puisqu'elle oblige à doubler, voire tripler parfois le nombre des écoles officielles, mais, n'est-ce pas là la meilleure manière de veiller à ce que les écoles publiques puissent, comme le demande la CF « être fréquentées par les adhérents de toutes les confessions sans qu'ils aient à souffrir d'aucune façon dans leur liberté de conscience ou de croyance » ? Tout chrétien, quelle que soit l'Eglise à laquelle il appartient, ne saurait désapprouver une solution aussi libérale et objective du problème scolaire.

Disons enfin, pour clore cet alinéa, que l'école secondaire de la Singine, qui a une section à Tavel et une autre à Guin, songe à en ouvrir une troisième à Planfayon. L'ouverture de cette nouvelle section entraînerait la suppression des écoles régionales d'Alterswyl et Planfayon. On ne peut qu'approuver cette mutation qui, à coup sûr, constituerait un progrès sur la situation actuelle ; l'opération, en outre, aurait cet avantage de ne rien coûter à l'Etat qui se contenterait de verser à Planfayon ce qu'il remettait aux écoles régionales supprimées.

* * *

L'année scolaire du Technicum n'a été marquée d'aucun événement extraordinaire. Le départ de M. Henri Robert, qui enseigna le dessin et la peinture durant 46 ans, amena toutefois la direction à modifier l'organisation des études de l'Ecole des maîtres et maîtresses de dessin et de l'Ecole des arts décoratifs en ramenant à une seule classe les élèves des divers semestres. Pour succéder à M. Henri Robert, M. Oscar Cattani a été chargé du cours de peinture, M. Jean Berchier de celui de dessin à vue, tandis que M. Antoine Claraz, chargé de cours, s'est vu attribuer l'enseignement du dessin d'ornement, de la ronde bosse, du modèle vivant et de l'anatomie.

M. Auguste Rody a été chargé des cours de dessin à vue aux élèves de première année des Ecoles de mécanique et d'électrotechnique. Un cours de petite graphique et de publicité a été introduit ; il a été confié à M. René Dessonaz.

Les effectifs du Technicum augmentent : le nombre des élèves

était de 273 au semestre d'hiver et de 275 à celui d'été. Il y a eu cinq ans, cet été, que fut introduit, pour l'admission à la section technique, l'obligation de l'apprentissage préalable. Après une période creuse, conséquence inévitable de cette mesure de sélection, les effectifs sont remontés à ce qu'ils étaient auparavant.

* * *

L'Ecole normale a ouvert ses portes, l'automne dernier, à 43 élèves, dont 17 de langue allemande, répartis entre la deuxième et la quatrième classe. En juillet, 20 élèves obtenaient leur brevet d'enseignement primaire. Si l'on sait que, d'autre part, 14 candidates ont acquis en même temps le brevet d'institutrices, on peut envisager avec tranquillité l'avenir, en pensant qu'il ne manquera pas de candidats cet automne pour la repourvue des postes vacants.

De l'intéressant rapport du directeur de l'Ecole normale, M. l'abbé Pfulg, retirons uniquement ces considérations qui pourraient être à l'origine d'un changement important dans l'organisation de l'Ecole : Les élèves sont actuellement très chargés ; ils doivent suivre 35 à 40 heures de cours par semaine, sans compter le travail qu'ils ont à abattre aux heures d'études. C'est pourquoi, le moment paraît venu, puisque la Direction de l'instruction publique est en train de mettre sur pied un projet de règlement général des écoles secondaires, d'étudier la possibilité d'introduire une cinquième année d'études. L'avenir dira si et comment cette proposition peut être réalisée.

* * *

970 élèves ont fréquenté cette année le Collège St-Michel (950 en 1949/50). 529 se préparaient aux baccalauréats littéraires, 441 aux épreuves commerciales. Au contraire de l'an dernier, ce sont les classes littéraires qui l'emportent, avec 36 élèves de plus qu'en 1950, sur les classes commerciales, avec 16 élèves de moins. Les considérations pessimistes que l'on fait parfois sur le déclin des humanités se trouvent donc contredites par les chiffres. Acceptons l'augure des statistiques, tout en gardant la méfiance indispensable envers ce mode d'investigation.

Le Collège a perdu durant l'année son Recteur honoraire, Mgr Hubert Savoy, Rme Prévôt de St-Nicolas et membre de la Commission cantonale des études. Dans son rapport annuel, M. le chanoine Pittet, recteur actuel, tire de la vie d'éducateur du défunt de précieux enseignements pour ses collégiens. Faisant la synthèse des préoccupations de Mgr Savoy, il les ramène à une « leçon de bonne tenue » au sens le plus large de ce terme, au sens où l'entendait l'Athénien, « l'homme policé en qui s'harmonisaient

les qualités de l'esprit, les qualités du cœur, l'élégance de la parole et du maintien ; l'homme pour qui, au dire de Platon, une faute de langage fait mal à l'âme ».

Le R. P. Morard, professeur de philosophie, s'est retiré à la fin de l'année passée, de même que M. l'abbé Gremaud, professeur de philosophie également. Tous deux enseignèrent pendant plus de trente ans la philosophie thomiste au Collège. Heureuse tradition que celle-ci qui donne aux collégiens, à raison de 6 et 5 heures par semaine durant deux ans, en même temps qu'une réponse cohérente aux grands problèmes de la vie, le goût des raisonnements clairs et l'amour de la logique ! MM. Morard et Gremaud ont été remplacés par le R. P. Emonet O. P. et M. l'abbé Jambé.

Fidèle à sa coutume théâtrale et humaniste, le Collège a donné, en mai dernier, « la marmite » de Plaute, à l'Aula de l'Université, spectacle qui eut le succès qu'on imagine volontiers.

Ne quittons pas la rubrique gymnase sans relever, en passant, qu'à l'Académie Ste-Croix, qui est le Lycée cantonal des jeunes filles, Mgr Emmenegger, président de la Commission des études, démissionnaire, a été remplacé par M. l'abbé Adolf Vonlanthen, chargé de cours à l'Université.

* * *

Les collections du Musée d'art et d'histoire sont actuellement exposées, faute d'un local assez vaste pour les recevoir toutes, à trois endroits différents : la salle des pas perdus, à l'Université, abrite principalement les peintures et sculptures de la « belle époque » de Fribourg, dominée au début du XVI^e siècle par Hans Fries et Hans Geiler ; la maison Ratzé est surtout la reconstitution d'un intérieur d'autrefois, quoiqu'on y trouve également une salle des monnaies et une salle d'archéologie récemment ouverte ; enfin, dans un immeuble de la rue de Morat, sont exposées les collections Marcello. Cette dispersion nuit à l'ensemble. Elle crée, en outre, un inconvénient plus grave pour la commission du Musée qui ne peut songer à augmenter ses collections, faute de place, et risque de se voir contrainte, à l'avenir, de refuser d'éventuelles donations.

Le remède à cette situation est simple, au moins sur le papier : il faut construire ou aménager un musée cantonal. Mais si les bonnes intentions ou les projets ne manquent pas, l'argent, lui, fait défaut. Grâce, toutefois, à une généreuse donation testamentaire de feu M. René de Weck, qui fut Ministre de Suisse à Rome, un « fonds pour la construction du Musée d'art et d'histoire » a pu être constitué par décret du Grand Conseil. L'Etat, de son côté, a fait au fonds un versement égal à la donation ; on espère

ainsi pouvoir être un jour en possession d'un capital suffisant pour aménager le musée que justifient amplement les richesses dont dispose la canton. Si, parmi les lecteurs des « Etudes pédagogiques », certains se découvrent une âme de Mécène, qu'ils n'hésitent pas !

* * *

A l'Université, M. le professeur Louis Chardonnens, professeur de chimie, a succédé l'an dernier à M. Oscar Vasella, historien. Il portera une année encore la chaîne rectoriale, lourde à tous les sens du terme, puisque les recteurs sont devenus bisannuels depuis 1949. Dans les décanats, les R. P. Lüthi et Bochenski O. P. se succèdent à eux-mêmes à la tête de la Faculté de théologie et de la Faculté des lettres ; MM. Eugen Isele et Jean Tercier reprennent la charge de MM. Wilhelm Oswald et Joseph Kaelin aux Facultés de droit et des sciences.

Le corps enseignant universitaire a déploré la mort de MM. Paul Girardin, Gebhard Liesker et de S. A. Max, Prince de Saxe, tous trois professeurs honoraires. Les démissions des R.P. François Braun et Marie Dominique Philippe O. P. de même que celle de M. Gonzague de Reynold, ont été acceptées par le Conseil d'Etat. Le R. P. Braun et M. de Reynold ont reçu le titre de professeurs honoraires en reconnaissance des services rendus à l'Université.

M. Wolfgang Stammler a été nommé professeur de philologie germanique avec le titre de professeur ordinaire. Les R. P. Emile Boismard et Gérard Meersseman O. P., reprennent, avec le titre de professeurs extraordinaires, les chaires vacantes d'exégèse du Nouveau Testament et d'histoire de l'Eglise en langue allemande. M. Mario Puelma enseignera, dans la même langue, la philologie classique, avec le titre de chargé de cours. M. Albert Eisenring et M^{me} Enid Stoye ont été nommés respectivement lecteur et lectrice à l'Institut pratique d'anglais de la Faculté des lettres. Enfin, MM. Franz Brenn et Basilio Biucchi, chargés de cours, ont été nommés professeurs extraordinaires.

La Summer School 1950 ayant été un plein succès, les organisateurs de celle-ci ont récidivé en 1951. Elle s'inspire cette année du thème général « le monde divisé », et comprend des cours d'histoire, de religion, de philosophie et de sciences économiques et sociales, tous donnés en langue anglaise, par des professeurs dont une partie vient de l'étranger. Un département pédagogique groupe, sous le thème « unité dans l'éducation », des cours de psychologie et de pédagogie expérimentale, tandis qu'un autre, de langues et littératures, réunit des sections anglaise, française et

allemande. En même temps que la Summer School, s'est ouvert, sous les auspices de l'Institut de pédagogie, un cours de vacances destiné plus spécialement au corps enseignant de notre pays.

Parmi les faits saillants qui ont marqué cette année scolaire, il faut mentionner la promulgation des règlements de l'Institut de pédagogie et de psychologie appliquée. Ce nouvel Institut comprend trois sections : pédagogie générale, pédagogie spéciale (Institut de pédagogie curative), psychologie appliquée. De ces sections, l'Institut de pédagogie curative est la plus importante, au moins en étendue, puisque son directeur, le professeur Montalta, règne sur une pléiade de professeurs et de conférenciers extraordinaires, et dirige à la fois les études théoriques des étudiants et les recherches pratiques dont la clinique psycho-pathologique est le centre. Dès le début de son existence, l'Institut de pédagogie a connu une affluence d'élèves dont le nombre croissant prouve l'intérêt de la nouvelle institution universitaire.

Le chroniqueur a mentionné plus haut la langue dans laquelle les nouveaux professeurs donnent leur enseignement ; cette précision nécessaire l'incite à dire quelques mots au sujet d'un problème délicat et important, problème typiquement suisse, que l'Université a à résoudre chaque jour : celui du bilinguisme. Parce que l'Université de Fribourg est la seule Université catholique de la Suisse, parce qu'aussi elle se trouve à la frontière des langues française et allemande, elle est obligée de tenir compte d'une « clientèle » suisse en partie française, en partie allemande. L'Université a dû donc, petit à petit, doubler certaines chaires importantes en les dotant de deux titulaires, l'un enseignant en français et l'autre en allemand. Mais, afin que la langue ne soit pas la seule différence entre les deux enseignements, les autorités universitaires se sont efforcées de constituer en même temps des chaires qui, tout en formant chacune un tout, se complètent l'une l'autre sans se recouvrir jamais entièrement. — Le bilinguisme a une autre conséquence : il met constamment en contact des professeurs romands et alémaniques, voire étrangers, et les oblige à résoudre en commun les problèmes que pose journallement l'organisation de l'Université. Bel exercice de fédéralisme entre représentants de races différentes, mais exercice difficile aussi car s'il existe une seule Suisse géographique, historique et politique, il n'en va pas de même sur le plan culturel. Là, les conceptions divergent naturellement selon les origines de chacun : lorsque les Alémaniques aiment l'ordre et l'unité, les Romands préfèrent l'imprévu et la diversité ; les premiers vont à ce qui confirme leurs vertus, les seconds, à ce qui les dépasse ; rive droite de la Sarine, on croit à la spécialisation, rive gauche, à la culture générale. Faut-il se plaindre de cette situation ? Non, l'une

et l'autre races ont leurs qualités et leurs défauts qui souvent se complètent d'une manière heureuse. Il suffit de ne pas oublier que l'une ne doit pas a priori l'emporter sur l'autre, et que là où tout diffère, seule une juxtaposition des forces peut être harmonieuse. C'est à cette tâche délicate qu'œuvre chaque jour l'Université, voulant prouver par là que la science ne peut exister qu'universelle.

PAUL ESSEIVA.

Genève

Département.

Le second Secrétaire du Département, M. Auguste Merlo, atteignant la limite d'âge, va quitter ses fonctions. Entré au Département en 1911, il fut successivement au secrétariat, chef de bureau puis, comme second Secrétaire, dirigea toute la partie financière de l'instruction publique. M. Merlo s'est acquitté de ses fonctions délicates avec un désintéressement, un zèle et une conscience exemplaires. Alors que la crise de l'avant-guerre imposait de sévères économies, il sut les réaliser sans jamais compromettre l'essentiel et en sauvegardant l'enseignement.

Les tâches du Département devenant sans cesse plus lourdes, le Conseil d'Etat a accepté de remplacer M. Merlo par deux personnes : un secrétaire pédagogue, M. René Jotterand, licencié ès lettres, inspecteur d'écoles primaires, est adjoint au secrétaire général, et M. Joseph Déthiollaz devient chef de la comptabilité (budget, comptes rendus, etc.).

Enseignement primaire.

M^{me} Elisa Trottet atteint également la limite d'âge et quitte après une très féconde carrière l'inspection de l'enseignement ménager. C'est à elle que l'on doit l'organisation de cet enseignement dans les classes primaires de la ville et de la campagne. Elle peut être fière du résultat de ses efforts. M^{me} Peney-Lhuillier lui succède. Une autre inspectrice, M^{me} Marguerite Grange, profondément atteinte dans sa santé, a dû quitter ses fonctions dans les écoles primaires, où elle soutenait activement toutes les initiatives en faveur de la Croix-Rouge.

Un nouveau manuel a été introduit dans les écoles, celui de *Vocabulaire*, œuvre d'une commission composée de M. Dottrens et de plusieurs instituteurs. Ce n'est guère un travail facile : dans la multitude de mots que compte notre langue, quelque trois mille sont utilisés fréquemment, les autres beaucoup moins. Mais si l'on se contentait de donner seulement les mots les plus courants,

le vocabulaire semblerait singulièrement pauvre. D'où la nécessité d'adopter un moyen terme et de distinguer les mots que l'élève saura écrire de ceux qu'il emploiera oralement.

La question des manuels, celle des méthodes, celle de la liaison avec l'enseignement secondaire, etc., ont fait l'objet d'une critique véhémente au Grand Conseil, le 2 juin, de la part de M. le député Jaccoud. M. le conseiller d'Etat Albert Picot remit les choses au point dans la séance du 6 juillet 1951, où il présenta au nom du Conseil d'Etat une réponse brillante, énergique et irréfutable. Il montra combien, au contraire, la coordination entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire était intimement établie, par des programmes qui se font rigoureusement suite, souvent le même manuel étant utilisé dans les deux ordres d'enseignement. Il s'éleva avec indignation contre le reproche d'utiliser les élèves comme « cobayes » pour je ne sais quelles expériences néfastes, les travaux du laboratoire de pédagogie expérimentale tendant, au contraire, par un contrôle du rendement de l'enseignement, à améliorer le plan d'études et les méthodes. Il repoussa cette affirmation contestable, que le fils en sait moins, au même âge, que son père. Il prouva que le corps enseignant primaire était étroitement associé aux inspecteurs, au directeur de l'enseignement et au Département et participait à la formation des instituteurs, à l'élaboration des programmes, des manuels, des ordres de service et des règlements. Bien mieux, les méthodes, critiquées par les uns, sont désirées par le comité de l'Union des instituteurs.

M. le Président Picot put exposer tout le travail constructif qui a été fait depuis le dernier congrès de la Société pédagogique romande, à Lausanne. Les thèses votées à ce congrès — qui réunit les instituteurs de toute la Suisse romande — ont été étudiées par le chef du département genevois, qui a rédigé une réponse. Celle-ci fut soumise aux diverses associations du corps enseignant genevois. L'Union des instituteurs approuva, en général, le texte de la réponse, par un mémoire qu'elle aimeraient voir considérer « comme un acte d'engagement des membres de l'Union... qui sont prêts à assumer les tâches que le Département voudra bien entreprendre avec eux ». M. Albert Picot ne s'en tint pas là ; il voulut se rendre compte de la mesure dans laquelle les principales propositions contenues dans le rapport présenté au Congrès pouvaient être appliquées et adaptées à nos institutions scolaires. Cinq inspecteurs furent chargés de présenter un travail à la conférence des inspecteurs scolaires ; M. R. Uldry traita « Le travail par équipes », M. R. Jotterand, « Les relations entre l'école et la famille », M. E. Bölslerli, « L'autonomie partielle des écoliers », M^{me} A. Chappuis, « Les techniques nouvelles », M. M. Béguin, « L'enseignement individualisé ». Ces travaux furent discutés en conférence ; ils seront publiés et remis à tout le corps enseignant, qui pourra y trouver des suggestions intéressantes.

Mais, comme M. le président Picot l'a dit au Grand Conseil : « L'élément essentiel reste la personnalité du maître, l'art qu'il acquiert par son expérience propre, le sens de sa vocation ».

M. Picot releva enfin l'affirmation qu'il y a un « malaise ». « Il est bien possible que le conflit des doctrines pédagogiques, dit-il, ait amené un certain malaise. Non pas à l'intérieur du Département qui a toujours gardé la juste mesure, mais dans l'opinion publique, chez les parents. »

« On a attaqué l'école genevoise parce qu'elle serait trop traditionnaliste ; on l'a accusée d'être routinière et cela a inquiété les parents. Aujourd'hui c'est le courant contraire et l'on nous reproche des tendances que nous n'avons suivies qu'avec une extrême prudence. Ces attaques sont mauvaises pour le moral du corps enseignant... »

« Mais le vrai malaise n'est pas là. Un père ou une mère intelligent ne se désole pas parce que son enfant n'a pas tout à fait les leçons de sa propre enfance ou parce qu'un maître individualise plus l'enseignement. Le vrai malaise, il est dans l'atmosphère de ce triste après-guerre. D'un côté, la situation internationale instable, l'inquiétude générale. De l'autre, le développement tout à coup si grand de Genève, avec la soif de plaisir des parents, les divorces qui nuisent si fort à l'éducation, la nervosité créée par l'abus de la radio, par l'action du cinéma. Encore les langues diverses parlées à Genève et ces classes où, à la maison, plus de la moitié des parents ne parlent pas français... »

Enseignement secondaire.

Plusieurs démissions ont apporté des modifications dans le personnel dirigeant des écoles secondaires. Au Collège, M. Eugène Charlet, adjoint à la direction, avait atteint la limite d'âge à la fin de l'année scolaire dernière ; M. Robert Wiblé, doyen de la Section latine, a été appelé à le remplacer. A l'Ecole professionnelle et ménagère, M^{me} Jeanne Yaux, doyenne des classes ménagères, s'était retirée après trente-sept ans d'enseignement ; M^{me} Lucienne Démolis lui a succédé dans ses fonctions. M. Albert Dupraz a quitté la direction de l'Ecole des arts et métiers et le décanat de l'Ecole complémentaire professionnelle, pour reprendre un enseignement.

Un nouveau manuel de latin est à l'impression. Il est l'œuvre de M. Robert Godel, avec la collaboration de M. Henri Stehlé et de plusieurs maîtres du Collège et de l'Ecole supérieure des jeunes filles. Le manuscrit a été introduit, à l'essai, pendant les dernières années, et le texte définitif tient compte des expériences faites. On peut donc espérer que cet ouvrage donnera toute satisfaction.

La bibliothèque de l'Ecole supérieure des jeunes filles, division inférieure (rue Necker), avait été entièrement réorganisée par deux jeunes bibliothécaires, diplômées de l'Ecole d'études sociales, M^{les} Denise Picot et Schauenberg. Le succès de cette transformation a incité le Département et la Direction à continuer dans cette voie. M^{le} Picot s'occupe actuellement de la bibliothèque de la division supérieure (rue Voltaire).

L'année scolaire comporte toujours une série de manifestations : concerts, soirées théâtrales, concours sportifs, excursions, expositions de travaux. Ces dernières ont eu lieu à l'Ecole professionnelle et ménagère, à l'Ecole complémentaire professionnelle et à l'Ecole supérieure de commerce qui, pour une fois, a ouvert ses portes aux parents et amis. Signalons spécialement une initiative du « groupe Pestalozzi » de l'Ecole supérieure des jeunes filles : le 18 mai, « jour de la bonne volonté », il a convié à la salle de la Réformation toutes les élèves de l'Ecole, celles de l'Ecole ménagère, de l'Ecole de commerce et de l'Ecole internationale, pour assister à des chants, à des danses préparés par une délégation des enfants du village Pestalozzi à Trogen.

D'autres manifestations sont moins louables. Les élèves du Collège moderne, installé à la rue d'Italie, n'ont pas un préau suffisant pour leurs débats, force est de les laisser s'égailler dans les rues avoisinantes et au Jardin anglais pendant les récréations. Quelques incidents sont survenus ; des mesures disciplinaires ont contribué à enseigner aux élèves à faire un bon usage de leur liberté.

Le dernier jour d'école, les collégiens ont fait, sous les regards bienveillants du directeur et des doyens, un « picoulet » dans la cour ; ensuite, ils ont organisé un cortège auquel se sont joints des élèves d'autres écoles, y compris un bon nombre de jeunes filles. La manifestation a dégénéré : arrêts de la circulation, conflits avec la police, insultes et, même, quelques coups. Dix-huit arrestations ont eu lieu. Les coupables seront punis conformément à la loi. Le Conseil d'Etat, vivement ému par cet incident et ses répercussions dans la population, a pris la décision de supprimer le cortège des « promotions » des deux collèges. On sait que ce cortège est une tradition chère aux Genevois : précédés de musiques militaires et de pelotons de gendarmes en grande tenue, les directeurs et les doyens des collèges, accompagnés des lauréats portant les drapeaux des écoles, et suivis par tous les élèves, défilent devant les autorités cantonales et municipales, en redingote et chapeau de soie, installées devant l'Hôtel de ville ; ensuite le cortège, suivi des autorités, se rend au Victoria-Hall où a lieu la distribution des certificats et des prix de concours. Cette année, les collégiens ont dû se rendre isolément à la distribution. C'est une petite chose, direz-vous ; mais la suppression du cortège a

été vivement ressentie. Un journal a même écrit que le cortège n'avait jamais été supprimé depuis la fondation du Collège, en 1559, sauf pendant l'occupation française. L'effet voulu était donc obtenu !

L'enseignement complémentaire souffrait de l'inconvénient de recevoir, tout au long de l'année — suivant le moment où les contrats d'apprentissage étaient conclus — de nouveaux apprentis. Les études en pâtissaient. Cela va changer, fort heureusement, pour les cours complémentaires commerciaux d'abord, grâce à la bienveillante compréhension de M. le conseiller d'Etat Pugin, du Service des apprentissages, et de l'Office fédéral de l'industrie et des arts et métiers. Les classes de première année débuteront à deux moments de l'année, en septembre et en janvier ; les examens de fin d'apprentissage pour le certificat fédéral de capacité seront aussi organisés en deux fois, de façon que les apprentis aient accompli entièrement le cycle des cours complémentaires.

Une autre transformation, très importante, est aussi en cours de réalisation. Celle de l'Ecole des arts et métiers. Groupement d'écoles professionnelles (Technicum avec trois sections elles-mêmes subdivisées, Ecole de mécanique, Ecole dite des métiers [bois et bâtiment], Ecole des arts industriels et Ecole complémentaire professionnelle pour les apprentis de l'industrie et de l'artisanat), l'Ecole des arts et métiers s'était augmentée encore, lors de la fusion des communes formant actuellement la Ville de Genève (1931), de deux écoles, celle des beaux-arts et l'Ecole d'horlogerie. En 1933, moment où le groupement a été voté par le Grand Conseil, après de longues délibérations, le nombre total des élèves justifiait cette réunion. Mais l'Ecole s'est beaucoup développée depuis. Son équipement a été complètement renouvelé et complété, ce qui, joint à une active propagande, a fait doubler le nombre des élèves et des professeurs. On a donc décidé de scinder l'Ecole des arts et métiers ; celle-ci comprendra, très probablement, les écoles qui la composaient déjà en 1931, plus l'Ecole d'horlogerie, c'est-à-dire des écoles proprement professionnelles de type industriel. Les écoles d'arts — beaux-arts, arts décoratifs et école normale de dessin — formeront une école distincte avec un directeur général assisté de doyens. Le rôle des commissions consultatives, composées de personnalités des milieux patronaux et ouvriers, sera, pour tout l'enseignement professionnel, précisé et augmenté.

Signalons enfin, pour terminer ce trop succinct aperçu des problèmes qui se posent à propos de notre enseignement secondaire et professionnel, que le Conseil d'Etat a inclus dans la cinquième tranche de crédits demandés pour les grands travaux (158 millions, rien que pour cette tranche !) une vingtaine de millions pour la

construction de bâtiments scolaires. Le Grand Conseil ne s'est pas encore prononcé sur ce projet ; il le fera probablement en septembre 1951.

Enseignement supérieur.

Quelques professeurs vont quitter l'Université. M. Albert Malche a atteint la limite d'âge — celle de soixante-quinze ans — ; c'est une chose incroyable pour ceux qui ont le privilège de le connaître, et qui peuvent apprécier la plénitude de sa forme physique et la vigueur de son intelligence, servie par une culture d'une étendue extraordinaire. Il ne saurait être question de rappeler ici tous les mérites de cet humaniste et sa longue carrière au service de l'instruction publique de Genève.

M. Malche fut d'abord au secrétariat du Département de l'instruction publique, dont il devint premier Secrétaire. Il prit ensuite la direction de l'enseignement primaire, à laquelle il joignit la chaire de pédagogie à l'Université (1912). Pendant trois ans, il siégea au Conseil d'Etat et fut à la tête du Département de l'instruction publique. Il est l'organisateur des « études pédagogiques » qui forment notre corps enseignant primaire. Il ouvrit les premières « classes spéciales » primaires pour les élèves retardés. Il fut parmi les fondateurs du Bureau international d'éducation. D'entre ses œuvres, il faut citer en première ligne son *Pestalozzi*, ainsi que le livret de la *Fête de juin* de 1914 (en collaboration), dans lequel il put donner libre cours à ses dons de poète et de patriote. M. Malche siège, est-il besoin de le rappeler, au Conseil des Etats. Genève compte encore sur lui.

M. Antoine Velleman, professeur honoraire depuis 1948, quitte l'administration de l'Ecole d'interprètes de la Faculté des lettres, qu'il fonda en 1941 et dont il eut le plaisir de voir le développement extraordinairement rapide.

M. Oscar Wyss, appelé de Zurich en 1941 à la chaire de physiologie, vient d'accepter un appel de l'Université de cette ville ; le titre de professeur honoraire lui a été conféré.

M. Marcel Roesgen, trop occupé, a dû renoncer à ses fonctions de professeur d'éclairagisme attaché à l'Ecole d'architecture de l'Université.

M. le Dr Léon Babaiantz, privat-docent de radiologie, quitte notre Faculté de médecine pour devenir professeur de radiologie médicale à celle de Lausanne. M^{me} Anna Kamensky a enseigné à la Faculté des lettres, en qualité de privat-docent, la philosophie et l'étude comparée des religions ; elle se retire après plus de vingt ans de professorat.

De jeunes forces comblent ces vides. M. Paul Collart, professeur extraordinaire, est devenu professeur ordinaire d'histoire ancienne

et des sciences auxiliaires. M. Jean Karamata, professeur à l'Université de Belgrade, a remplacé le regretté professeur Rolin Wavre ; il vient d'être nommé en qualité de professeur ordinaire de mathématiques. De nouveaux titulaires ont été désignés, ce sont MM. Paul Aebischer, pour la langue et la littérature espagnoles, Franz-Carl de Clavé, chargé de cours de terminologie juridique (à laquelle M. Alfred Schreiber a renoncé), John-Henri Oltramare, pour la chirurgie propédeutique, et Fred Bamatter, pour la médecine du nourrisson.

A l'*Institut universitaire de hautes études internationales*, fondation que beaucoup de liens unissent à l'Université, M. le professeur Paul Mantoux, co-directeur de l'Institut et un de ses fondateurs, donne sa démission pour la fin du présent exercice. Brillant élève de l'Université française, M. Mantoux a eu une carrière remarquable. Il est l'auteur d'œuvres historiques de premier plan, notamment sur la révolution industrielle. Il fut secrétaire de la conférence des cinq grands qui élaborèrent les traités de 1919-1920. Il dirigea ensuite la section politique de la Société des Nations, avant de se consacrer à l'enseignement à Genève et au Conservatoire national des arts et métiers, à Paris. Pendant vingt-cinq ans, l'Institut a eu le privilège de le compter dans son corps professoral. Le Conseil exécutif de l'Institut lui a décerné le titre de directeur honoraire.

Signalons que cet Institut a eu l'honneur de se voir remettre, par les directeurs de la Fondation Carnegie, à La Haye, le prix Wateler pour la paix.

Une autre distinction flatteuse pour nos institutions est le titre de membre de l'Institut de France, donné à M. le professeur Emile Guyénot, qui en était jusqu'alors membre correspondant.

La Fondation Rockefeller a accordé une subvention de douze mille dollars à l'Institut de génétique humaine créé et dirigé par M. le professeur Franceschetti.

La Maison Trüb-Täuber et C^{ie} a fait don à l'Institut de Physique du microscope électronique qu'elle y avait déposé il y a quelques années ; elle a fait savoir qu'elle était disposée à en déposer un second dans le nouvel Institut de Physique, dont la construction est presque terminée et qui sera inauguré l'automne prochain.

Rappelons que bien des professeurs obtiennent de la Confédération, au titre des possibilités de travail, des contributions importantes qui leur permettent de faire des recherches.

Une réalisation intéressante doit être signalée. Dans les chroniques précédentes, les lecteurs avaient été mis au courant des projets de création d'un restaurant universitaire, projets qui

échouaient les uns après les autres, à la grande désillusion des autorités universitaires et de l'Association générale des étudiants. La vente de la Taverne de Plainpalais a permis de réaliser ce vœu ; l'Etat l'a rachetée, l'a transformée et en a confié l'exploitation au Département social romand. Le 23 février 1951, le Restaurant universitaire a servi ses premiers repas, pour le plus grand bien des 2580 élèves de notre Université. Tous ne rouent pas sur l'or, tant s'en faut ; aussi cette réalisation sociale remporte le plus grand succès.

Une autre réalisation d'ordre social est à mentionner. Quelques articles de la loi sur l'instruction publique ont été modifiés : les subsides accordés aux étudiants peuvent être augmentés dans une mesure telle, qu'ils assurent l'entretien de l'étudiant lorsque sa situation matérielle et celle de sa famille l'empêcheraient de terminer ses études. D'autre part, le Département de l'instruction publique est autorisé à accorder des bourses à des étudiants étrangers à titre de bourses d'échanges avec des pays et des universités. En application de cette disposition, des bourses d'échanges ont été créées avec les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne.

* * *

La quatorzième Conférence internationale de l'instruction publique, convoquée conjointement par le Bureau international d'éducation et l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture, s'est ouverte à Genève le 12 juillet. Elle durera jusqu'au 21 juillet, c'est dire qu'elle n'est pas terminée au moment où cette chronique est rédigée. Quarante-deux pays y sont représentés par d'imposantes délégations. L'ordre du jour comporte, entre autres, la scolarité obligatoire et sa prolongation. Les rapports remis aux délégués montrent l'importance de cet objet et les difficultés auxquelles se heurtent de nombreux pays, les uns, pour décréter l'obligation scolaire, les autres, pour la prolonger. Les délégués suisses peuvent mesurer à ce propos le chemin que leur pays a parcouru en matière d'instruction publique.

Nous, Genevois, nous nous rappelons que l'instruction obligatoire — et gratuite pour les indigents — a été votée par l'ensemble des citoyens réunis en Conseil général le 21 mai 1536. Nous savons que nos institutions scolaires ne sont pas parfaites. Nous connaissons probablement mieux que quiconque les progrès qu'on pourrait réaliser ; nous mesurons aussi les dépenses nouvelles qu'ils exigeraient. Mais nous ne pouvons quand même pas comprendre certaines critiques adressées à nos écoles, quand nous voyons ce qui existe ailleurs. Peut-être l'explication doit-elle en

être cherchée dans le caractère national ? Rappelons-nous que déjà Amédée VIII de Savoie, devenu pape sous le nom de Félix V, puis resté après son abdication du pontificat, prince-évêque de Genève, écrivait ceci, qui du XV^e siècle à nos jours est resté actuel :

« *Geneva civitas, parva, arenosa ; gentes semper petentes aliquid novi* », ce qui signifie : « La cité de Genève est petite, sablonneuse ; ses habitants demandent toujours quelque chose de nouveau » !

HENRI GRANDJEAN.

Grisons

La statistique de l'année dernière fait constater que les *effectifs scolaires* ont subi depuis 1949 une augmentation de 323 élèves, passant de 15 406 à 15 619 dans les écoles primaires, de 2275 à 2341 dans les classes secondaires et de 630 à 674 à l'Ecole cantonale. Une nouvelle école secondaire a ouvert ses portes à Susch-Lavin.

A la suite du décès récent de M. Willi, inspecteur des écoles primaires et secondaires, un regroupement a été opéré dans l'attribution des territoires constituant les *arrondissements d'inspection*. Par décision du Grand Conseil, les classes de l'arrondissement devenu vacant par le décès de M. Willi ont été réparties provisoirement entre les cinq autres arrondissements.

En ce qui concerne les *manuels d'enseignement*, il y a lieu de signaler la publication en 1950 de :

- a) un nouveau *livre de lecture* : « Chalandamarx », pour les élèves de seconde année scolaire de la Basse-Engadine ;
- b) un *manuel de calcul* : « Von 1 bis 100 », pour la seconde année des écoles italiennes et de celles de la Haute- et de la Basse-Engadine ;
- c) un dit : « Von 1 bis 1000 », pour les élèves de troisième année des classes du Pays-d'Enhaut.

Les instituteurs et institutrices ont pu bénéficier en 1950 des cours de perfectionnement organisés d'une part à Montreux par la Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire et, d'autre part, du 23 août au 3 septembre, à Schiers, Ilanz, Schuls, Thusis, Andeer et à Coire, par la section grisonne de la dite Société suisse. Les cours de Montreux qui ont eu lieu du 10 juillet au 5 août ont été suivis par une quinzaine d'instituteurs et d'institutrices des Grisons.

L'Ecole cantonale des Grisons, à Coire, par le décès de M. *Attenthaler*, vient de perdre l'un de ses anciens maîtres. Cet éminent pédagogue enseigna, pendant de nombreuses années dans cet établissement, l'allemand et le latin et se fit connaître aussi comme philosophe et poète.

L'année scolaire a été marquée par la *grande course de l'Ecole cantonale* qui permit aux élèves d'aller par classes, pendant trois jours, visiter des contrées de diverses parties de la Suisse (à l'exception de celles qui avaient été vues en 1947) et des régions d'Italie et d'Autriche avoisinant les Grisons.

La *réorganisation de l'Ecole normale* des Grisons est à l'ordre du jour. M. le Dr Martin Schmid a élaboré à cet effet un projet dont la réalisation sera particulièrement importante pour la vie scolaire grisonne. L'attention se portera notamment sur les changements de structure externe et interne à faire subir à cette institution. Il est question de créer une section consacrée aux études de culture générale (*Unterseminar*) comprenant les classes 4, 5, 6 et 7, et celle de dernière année (*Oberseminar*) pendant laquelle les élèves seraient préparés exclusivement à l'exercice de l'enseignement. La réalisation d'un tel programme serait un progrès très sensible sur l'état de choses actuel. L'on n'envisage pas tant l'augmentation numérique des branches à enseigner dans les classes inférieures, mais bien plutôt des études plus poussées dans le domaine des langues modernes, des mathématiques et de la physique. Le projet prévoit en outre pour le candidat à l'enseignement touchant au terme de ses études une période de stage dans la partie du canton dont il possède la langue. — Rappelons à ce propos qu'actuellement l'Ecole normale des Grisons, à cause du trilinguisme de ce canton, compte trois sections : l'une de langue allemande, la seconde de langue italienne, la troisième romanche. — A la question posée de savoir s'il conviendrait de confier à un Gymnase l'enseignement prévu pour la division inférieure de l'Ecole normale, l'auteur du projet de réorganisation répond par les avantages que présente le groupement des deux sections (*Unter- und Oberseminar*) en un tout unique et de même inspiration. Il formule donc le vœu qu'à l'occasion du prochain centenaire de sa création, l'Ecole normale voie se réaliser sa réorganisation dans le sens le plus favorable à l'esprit et à l'intérêt des écoles grisonnes.

MGT. FÉLIX,
Coire

Neuchâtel

L'exercice écoulé a été caractérisé par la lutte pour et contre la loi cantonale concernant la stabilisation des traitements des fonctionnaires de l'enseignement public et de l'administration. Cette loi, adoptée par le Grand Conseil, fut attaquée dans certains milieux, non pas dans son principe même, mais plutôt au sujet de divers postes de traitement, notamment celui des institutrices, auxquelles la nouvelle loi attribuait une augmentation que d'aucuns considéraient exagérée.

Comme le référendum obligatoire en matière financière était applicable en l'espèce, il se forma un comité contre la loi et un comité pour la loi ! Et comme toujours en pareil cas, on en est arrivé de part et d'autre à des exagérations regrettables de langage écrit et parlé. La loi fut rejetée en votation populaire.

Mais immédiatement le Conseil d'Etat a repris la question dans son ensemble, a présenté un nouveau projet qui a trouvé grâce devant le Grand Conseil et devant le peuple. Toutefois l'écart entre le chiffre des acceptants et celui des rejettants n'est pas considérable.

Au lendemain de la première votation, les sociétés des corps enseignants se sont agitées ; elles en ont voulu au corps électoral et ont interprété le résultat négatif comme une marque de déconsidération ; elles ne se sont pas inclinées devant le verdict populaire. Elles ont voulu chercher des appuis ailleurs notamment auprès de la Fédération suisse des services publics (V.P.O.D.) dont elles espèrent une action efficace de soutien en vue des revendications futures au sujet de leurs intérêts matériels.

La Société neuchâteloise des corps enseignants secondaire professionnel et supérieur, au cours d'une assemblée générale, a décidé sa dissolution, et à cette occasion s'est constituée une section cantonale de la V.P.O.D.

L'actif de la société et celui d'un fonds d'entraide ont été réunis sous la raison sociale « Fondation neuchâteloise des corps enseignants secondaire, professionnel et supérieur » ; son but est d'accorder des prêts et des secours ; y ont droit tous les membres de l'ancienne société et non pas seulement les affiliés à la section de la V.P.O.D.

Quant à la Société pédagogique neuchâteloise groupant les membres du corps enseignant primaire, qui est une section de la Société pédagogique romande, elle reste ce qu'elle est, quitte à ceux ou celles de ses affiliés qui en voudront, de former en son sein une section d'adhérents à la V.P.O.D.

Enseignement primaire.

Conférences officielles. — Pour celles d'automne, toujours réservées à des sujets d'ordre général, le Département a fait appel à M. Ed. Privat, professeur à la Faculté des lettres, qui a fait un exposé sur « l'Ecole et la reconstitution du monde ». En développant le sentiment national chez les élèves, l'enseignement doit être aussi ouvert à l'air extérieur. La commission nationale pour l'U.N.E.S.C.O. a organisé en juillet 1950 un cours à Boldern (Zurich) ; on y a traité cette question très actuelle. Des pédagogues de plusieurs pays y assistaient, ainsi qu'un de nos inspecteurs. Ils se sont entretenus de l'école et la compréhension internationale. Puissent-ils avoir du succès dans l'avenir !

Le second exposé : « Un grand romantique français, Hector Berlioz », a été présenté par M. G. Favre, docteur ès lettres et inspecteur de l'enseignement musical dans les écoles primaires de la Seine.

Ces deux conférences furent très écoutées et appréciées.

Aux conférences du printemps a été repris un sujet déjà traité il y a une dizaine d'années, *l'enseignement de l'histoire*. Utilisant les idées et les conceptions qui ont évolué depuis 1940, l'auteur, un instituteur, a précisé ce que doit être maintenant cet enseignement difficile. Il semble que l'aspect culturel, social et éducatif des faits n'est pas assez présenté aux élèves. Il faut tout de même dire que ceux des classes primaires ne comprennent pas facilement les faits principaux de l'histoire et la plus grande partie des élèves n'entendent rien à l'histoire mondiale. En présence des sérieuses critiques dont l'histoire et son enseignement sont l'objet et des résultats des examens de recrues qui accusent un déficit notoire, le conférencier pose la question : Faut-il conclure à l'inutilité de l'enseignement de cette branche ? Non, répond-il et il donne son opinion concernant l'âge où l'élève peut le recevoir utilement. Il indique quelques moyens pratiques qui pourraient avoir un heureux effet sur les résultats : faire exécuter des chœurs qui chantent le pays, laisser dans les leçons de dessin une place à l'art populaire, aux leçons de travaux féminins faire confectionner des costumes nationaux, et, aux travaux manuels, des objets d'art populaire, collectionner des documents, passer des films, représenter en classe ou en plein air des scènes historiques. Mais aussi et en relation avec le thème de la conférence Privat, la classe doit être conduite de manière à aider l'enfant à devenir une personne et à l'intégrer dans la communauté ; et s'il s'agit que l'élève fasse partie de la communauté internationale et pour que l'idée pénètre dans son cerveau, il faut instituer une éducation internationale.

Le second sujet portait sur le *cinéma scolaire*. Il consistait en

une leçon-type avec utilisation d'un film, suivie d'un exposé sur l'utilité du cinéma scolaire, son adaptation à l'enseignement et le bien qu'on en peut tirer. C'est pourquoi le département a encouragé et subventionné l'acquisition d'appareils et s'est préoccupé de la fourniture de bons films. A cet effet, il a institué une commission spéciale qui fut chargée de visionner les films de la Centrale de films scolaires, à Berne, avec laquelle un contrat a été conclu.

Concernant la *radio scolaire*, il est constaté avec plaisir une amélioration dans l'utilisation de ce moyen d'enseignement.

Un troisième crédit de 50 000 francs a été accordé au Département de l'instruction publique aux fins de permettre l'emploi plus intense des moyens modernes d'enseignement.

Cours de perfectionnement. — Leur fréquentation est toujours recommandée ; citons : solfège et direction de chant, gymnastique et sports, modelage, travaux manuels, méthodes actives, dessin, étude géographique.

Concours de français. — On ne fera jamais assez pour la connaissance de la langue maternelle. Pour honorer la mémoire de Marcel Godet (fils de Philippe Godet) qui fut directeur et organisateur de la Bibliothèque nationale, à Berne, l'Institut neu-châtelois, avec l'appui du Département de l'instruction publique, a organisé un concours de français ouvert à tous les élèves de 8^e année primaire.

Le travail devait être exécuté en classe ; il consistait à corriger la rédaction défective d'un texte. Ce concours a réuni quelque 250 travaux. Le président du jury, M. Ed. Bauer, professeur à la Faculté des lettres, a remercié publiquement les membres du corps enseignant qui s'efforcent de donner aux élèves un enseignement clair et solide du français, de relever les fautes et de favoriser les progrès. L'essai est à renouveler.

Activités sociales et diverses. — Sont toujours bienvenus : distribution d'aliments et de vêtements, soins dentaires, service médico-pédagogique, Pro Infirmis, maison d'éducation de Malvilliers et maison d'observation pour enfants difficiles.

Personnel. — Il nous en manque encore. Tous les remplaçants et remplaçantes ont été utilisés ; on a fait appel aussi à des institutrices mariées et à un certain nombre de brevetés qui avaient quitté l'enseignement, ainsi qu'à des retraités ; en plus et grâce à la complaisance du Département de l'instruction publique du Valais, nous avons pu bénéficier du concours de quelques institutrices de ce canton.

Enseignement pédagogique. — Toute la question de son organisation a été exposée dans l'*Annuaire* de 1950 (voir article : « Les études pédagogiques dans le canton de Neuchâtel »). Le règlement de l'Ecole normale est entré en vigueur à l'ouverture de l'année scolaire, soit en automne 1950.

Enseignement secondaire

Le nouveau plan d'études de l'enseignement gymnasial, dont la chronique de 1950 fait mention, a été adopté provisoirement pour les sections littéraire et scientifique. La mise au point du nouveau programme sera terminée prochainement.

Le département maintient un contact constant avec les écoles secondaires communales et leurs directeurs ; il se fait représenter par un délégué aux examens de fin d'année.

La question pendante de la section de culture générale, créée à l'Ecole supérieure de jeunes filles de Neuchâtel, combattue ici, soutenue là, n'est pas liquidée ; elle fait encore l'objet de pourparlers.

Enfin, il faut signaler la nouvelle organisation de l'école secondaire de Cernier qui est devenue intercommunale sous le nom d'Ecole secondaire du Val-de-Ruz. Les frais sont répartis entre les communes signataires de la convention, selon un barème qui tient compte à la fois du chiffre de la population et du nombre d'élèves de chaque commune.

Enseignement professionnel.

L'*Ecole suisse de droguerie*, actuellement installée dans le bâtiment de l'Ecole supérieure de commerce, va être détachée et logée dans sa propre maison, l'ancien orphelinat de jeunes filles, désaffecté.

L'*Ecole des restaurateurs* qui était très appréciée à Neuchâtel a été transférée à Genève. Le public a regretté cette disparition.

Les études sont en cours concernant une réorganisation de l'*Ecole de mécanique et d'électricité* de Neuchâtel, avec la collaboration du Technicum neuchâtelois pour la préparation des candidats au diplôme cantonal de technicien. Un projet de convention a été élaboré et discuté avec les commissions d'écoles intéressées et l'Office fédéral de l'industrie des arts et métiers et du travail.

Les cours de perfectionnement pour maîtres techniques, maîtresses des écoles ménagères et de travaux féminins furent suivis par un bon nombre de titulaires.

Ajoutons que quelques maîtresses d'écoles professionnelles, ont fait un voyage d'étude à l'étranger, pour lequel une subvention a été octroyée.

Enseignement supérieur

Le *Dies academicus* attire toujours un auditoire nombreux. Le recteur, revêtu de sa toge, a salué une délégation d'étudiants de Florence tout en invoquant les artistes et les savants de la cité toscane.

Au cours de la cérémonie, il a annoncé la bonne nouvelle de la création d'un « Fonds Alphonse Matthey-Dupraz » (un ancien professeur de sciences naturelles) constitué grâce à un legs.

Puis furent récompensés deux candidats qui ont participé aux concours académiques ; l'un pour une étude de hautes mathématiques, le second pour une étude de zoologie systématique faite au Maroc.

Enfin l'Université a décerné le grade de docteur à titre honoraire à M. Jules Favre, conservateur de géologie et de paléontologie au Musée d'histoire naturelle de Genève. M. Favre, ancien étudiant de notre établissement d'enseignement supérieur, a publié de nombreux ouvrages et travaux scientifiques, notamment une thèse sur la géologie de la région du Locle et de La Chaux-de-Fonds, une étude sur la flore du Salève, un ouvrage sur la géologie, la botanique et la zoologie des marais de Pouillerel ; il a traité très à fond de la paléontologie des invertébrés, des mollusques subfossiles et récents du bassin de Genève, sur les champignons supérieurs, etc.

Selon la coutume, le programme du *Dies* prévoyait une conférence. M. Edmond Privat, professeur à la Faculté des lettres, entretint l'auditoire de *Bernard Shaw*. En une leçon pleine de mesure, de souriant savoir, le conférencier a fait revivre cette figure et a montré Shaw comme une sorte de prophète qui a joui d'un prestige incontesté, qui battait en brèche les préjugés de ses contemporains. M. Privat a aussi parlé de l'œuvre théâtrale de Shaw et cité quelques passages de ses préfaces.

Au cours d'une cérémonie organisée par le Conseil d'Etat pour prendre congé de M. Léon Montandon, archiviste cantonal, l'Université a décerné à ce dernier le doctorat honoris causa pour le récompenser de ses recherches et ses publications concernant l'histoire neuchâteloise.

A l'occasion des cérémonies qui ont marqué le *cinquanteenaire du Gymnase de La Chaux-de-Fonds*, le doctorat honoris causa a été accordé à M. Philippe Bourquin, maître au Progymnase, pour marquer la publication d'un important travail de géologie sur les environs de La Chaux-de-Fonds.

Comme les années précédentes, l'Université s'est fait représenter à des congrès internationaux ou à des congrès scientifiques. Plusieurs professeurs y ont donné des conférences très appréciées. Notons encore que plusieurs professeurs ont publié des travaux

sous forme de volumes ou de plaquettes et ont fourni des contributions à des revues suisses et étrangères. Et aussi l'Université continue à maintenir un heureux contact avec le public par l'organisation de diverses conférences universitaires.

Relatons avec plaisir la distinction dont a été l'objet M. Cl. DuPasquier, professeur à la Faculté de droit, auquel l'Université de Montpellier a décerné le titre de docteur honoris causa.

Enfin Neuchâtel a été cette année le siège de la réunion des recteurs des universités suisses.

* * *

En terminant son dernier rapport, le chroniqueur se permet d'ajouter ce qui suit, tiré du N° 13 du 12 avril 1951 de l'*Education nationale* et du *Journal des instituteurs* du 17 mars 1951, sous le titre : « Eloge du bon sens. » Toute éducation, quel que soit le qualificatif qu'on mette à la suite de ce mot, n'a de valeur réelle que si elle fait intervenir le bon sens, le sens pratique et la science. Sans méconnaître la grande valeur instructive et éducative des méthodes dites nouvelles et des procédés nouveaux que par les moyens techniques les maîtres ont à leur disposition, le chroniqueur ne peut s'empêcher de défendre sa génération et celle qui l'a précédée, qui, avec des moyens très limités souvent, ont tout de même conduit l'école là où elle devait aller.

Y a-t-il quelque bon sens à dire que les anciennes méthodes — celles qui ont formé Montaigne, Racine, Diderot, Voltaire ou Jules Favre — étaient sans valeur ? à croire qu'on a attendu 1951 pour voir à l'œuvre des maîtres intelligents, bons et capables de faire entrer dans les esprits des notions claires, de provoquer chez les élèves une activité réelle, de tirer parti du milieu, de comprendre les enfants et de les aimer ? à croire que seule la méthode compte, à vouloir tirer exclusivement des tests une connaissance de l'élève sérieuse et approfondie ; à prétendre qu'on peut former l'enfant dans la liberté la plus totale, sans jamais exiger de lui qu'il lutte contre lui-même ? L'auteur a ajouté qu'il n'y aurait pas non plus de bon sens à prétendre que la pédagogie nouvelle n'a rien apporté de nouveau. De bons maîtres, sûrs de leur autorité et de leur science, peuvent grâce à elle (la pédagogie nouvelle) faire mieux que leurs devanciers, les autres moins habiles n'emploieront pas sans danger les méthodes nouvelles. L'évolution pédagogique doit être positive et contribuer au développement du bon sens en donnant à ce mot son acception la plus haute.

W. BOLLE.

Tessin

Nous avons signalé dans notre dernière chronique l'effort déployé par notre canton depuis quelques années dans le domaine des *bâtiments scolaires* en général et de ceux des écoles professionnelles en particulier. Le grand édifice de Bellinzona est un fait accompli et les études préparatoires concernant les constructions prévues à Locarno et Lugano continuent sans arrêt. D'autres projets s'élaborent pour les écoles secondaires (*ginnasi cantonali*) de Bellinzona, Mendrisio et Biasca. Beaucoup de communes n'ont pas reculé devant les sacrifices exigés pour améliorer leurs bâtiments scolaires ou pour en construire de nouveaux. Le canton a dépensé presque entièrement la somme de 1 200 000 fr. qui a été mise à sa disposition par le décret du 8 novembre 1948 pour venir en aide aux communes, et il est prévu de continuer cette action en demandant un autre crédit au Grand Conseil.

Depuis quelques années il est question d'une loi scolaire générale qui sera le *Code de l'école*. Nous avons signalé à ce sujet le fait que puisque l'ensemble de la loi ne semble pas encore prêt à être présenté au Grand Conseil par la Commission spéciale, on extraira du projet, à titre provisoire, les dispositions les plus urgentes pour en faire des décrets particuliers. Il en a été ainsi pour la réouverture de l'*Ecole d'administration* annexée à l'*Ecole cantonale supérieure de commerce* de Bellinzona (décret du 28 août 1946). Dans cette dernière année le Grand Conseil a donné une solution à trois questions importantes dont la première a été la réorganisation de l'*Ecole des contremaîtres* (*Scuola dei capimastri*) qui a été portée au niveau des technicums des cantons confédérés. L'école, qui s'appelle maintenant *Scuola tecnica superiore*, comprend quatre années d'études et deux de pratique, insérées entre le deuxième et le troisième cours. L'autre décision concerne la création d'écoles d'arts et métiers (écoles-laboratoires). Il n'en existe actuellement que deux : celle des mécaniciens à Bellinzona et celle des peintres-décorateurs à Lugano. Or il s'agit de compléter la série des différents métiers. La troisième décision, enfin, est celle de la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 15 ans et du développement des écoles professionnelles (*scuola di avviamento*) qui s'adresseront aux différents domaines : arts et métiers, commerce, agriculture. Pour les jeunes filles il y aura des cours ménagers d'une durée de 4 à 5 mois.

Une question très importante, en suspens depuis longtemps, a été aussi résolue : la revision de la *loi sur la caisse de retraite*

du corps enseignant. Celle de la *loi sur l'assurance scolaire* est encore à l'étude.

Au point de vue de la santé des élèves et des membres du corps enseignant, l'année scolaire 1950 a été l'une des meilleures de ce dernier quart de siècle.

L'effectif global des élèves qui, en 1949, était supérieur d'environ 200 à celui de l'année précédente, a subi une nouvelle augmentation de 400, dont 270 dans les écoles primaires inférieures où le nombre des classes a passé de 486 à 490. Si aucun changement n'est à signaler à cet égard dans les écoles primaires supérieures, on a constaté une diminution d'effectif de 90 élèves dans les écoles secondaires.

A.-U. TARABORI.

Valais

Nos collèges classiques et techniques et nos écoles à tous les degrés ont continué, dans le silence, leur travail habituel. Rien de bien sensationnel à signaler. On souhaiterait toutefois, surtout chez les collégiens, une plus grande résistance à la dispersion et à la superficialité qui menacent notre jeunesse. Les rapports annuels des Recteurs de nos collèges se font l'écho de cette préoccupation. Les lecteurs de *l'Annuaire* ne liront pas sans profit les lignes suivantes extraites du rapport si suggestif présenté par M. le Chanoine Dayer, recteur du Collège de Saint-Maurice :

Une année scolaire, même quand elle est toute unie et paisible comme celle qui vient de s'écouler à Saint-Maurice, est toujours une source de réflexions et d'expériences.

Ces longs mois passés en contact quotidien avec quelque cinq cents étudiants qui s'essayent à penser et à vivre en hommes, les efforts pour leur donner le meilleur de soi-même, les réponses généreuses que l'on reçoit de temps à autre et qui retentissent au fond de l'âme comme des vagues de fraîcheur et de réconfort, les impuissances et les échecs ébauchés puis abandonnés : tout cela pose tant de problèmes et pour soi-même et pour ceux que l'on veut servir !

Eux, les jeunes de notre temps, ne sont pas beaucoup différents de ceux d'autrefois.

Les tendances à la dissipation et à la dispersion s'accentuent cependant aujourd'hui d'une manière inquiétante.

Une curiosité superficielle et insatiable épouse souvent en eux les sources de la réflexion et du recueillement. On court sur toutes les pistes de l'imagination et du sentiment, sans jamais prendre

le temps de se concentrer sérieusement sur une question. D'où un chaos inévitable de l'esprit où il est très difficile de démêler des lignes de force sur lesquelles pourrait s'établir le centre vivant de la personnalité.

A cette dispersion de l'esprit répond nécessairement une altération grave de la ferveur et de l'enthousiasme que l'on aime chez les jeunes, et une fuite de tout engagement pratique sur le plan de la vie morale et religieuse.

On a l'impression de se trouver, à certains moments, devant une perte progressive, lamentable, du sens de l'absolu et du sacré, sans lesquels il n'est pas possible pourtant d'obtenir une plénitude de développement spirituel et humain.

L'ambiance sociale de notre époque exerce sans doute une influence considérable sur les jeunes, même lorsqu'ils sont très protégés.

Les courants violemment antiintellectualistes de notre temps, le déchaînement des instincts qui se manifeste dans la littérature et les arts, les réclamations et les amertumes partout répandues contre l'état social, ces facteurs portent certainement une grande part de responsabilité dans les difficultés que les jeunes éprouvent aujourd'hui à s'ouvrir sur une culture authentique de l'esprit et du cœur. « Notre époque, écrivait récemment M. Gabriel Marcel, nous présente le spectacle d'une véritable cohérence dans l'absurde. La pensée matérialiste, qui est à la source de cet effondrement dans l'absurde, atteint de nos jours une cohésion et une virulence qu'elle était loin d'avoir autrefois où l'on voyait couramment des hommes qui se croyaient imbus de principes matérialistes se montrer dans la vie aussi scrupuleux que les Kantiens. Aujourd'hui, le matérialisme a envahi toutes les régions de la vie pratique. Il est devenu une foi et une mystique. Il entretient un climat irrespirable à l'âme et rend extrêmement ardue la tâche de ceux qui veulent vivre et grandir selon l'esprit ».

« Notre seule chance, ajoute M. Gabriel Marcel, est d'en appeler à un ordre de l'esprit qui est aussi celui de la grâce et qui est malgré tout la nourriture de l'âme. Nous avons à proclamer à temps et à contretemps, que la vie d'ici-bas n'est en réalité qu'un secteur d'un développement qui se poursuit au-delà de tout le visible. »

Après cette citation, glanons quelques brèves nouvelles scolaires.

Collèges. Au cours de l'année 1950, le Conseil de l'Instruction publique a décidé de procéder à la revision des programmes de la section classique et de la section technique. Il a chargé les recteurs d'établir un avant-projet qui sera étudié et mis au point par le Conseil.

— Le Collège de Sion a été fréquenté par 329 élèves, dont 198

en section classique, 56 en section technique et 75 en section commerciale. Celui de Brigue par 297 élèves, dont 150 en section classique, 116 en section réale et 31 à l'école allemande. Celui de Saint-Maurice, enfin, par 564 élèves dont 354 en section classique, 170 en section commerciale et 40 au cours spécial de langue française. On constate en Valais comme dans toute la Suisse une augmentation toujours plus marquée du nombre des étudiants fréquentant les sections réales, techniques et commerciales. Le temps n'est peut-être pas très éloigné où le nombre de ces étudiants dépassera celui des étudiants en section classique. Signe d'une époque qui semble attacher plus d'importance à la matière qu'à l'esprit.

Ecoles normales. L'Ecole normale des Instituteurs avait à peine terminé l'année scolaire qu'elle était frappée d'un grand deuil : elle perdait son professeur de dessin et de pédagogie, M. François Haeseli. Cet excellent maître se dépensa sans compter auprès de ses élèves et ne mesura pas son dévouement au service de tout le personnel enseignant valaisan, soit par ses publications, soit par ses cours de perfectionnement. D'autre part, comme Inspecteur des cours professionnels, M. Haeseli contribua pour une bonne part à l'essor de cet enseignement en Valais.

Les élèves des écoles normales font, durant la dernière année, un stage de deux à trois semaines dans une école primaire de la montagne, si possible une école à tous les degrés. Pour donner un complément à cette formation pratique, le Département de l'instruction publique a organisé durant l'hiver 1950/1951 un nouveau stage de vingt jours auprès d'un maître expérimenté donnant les cours complémentaires aux jeunes gens de 15 à 19 ans. Les normaliens ont assisté d'abord aux leçons comme « auditeurs », puis ils ont été appelés à diriger eux-mêmes les leçons. Ce premier essai a été concluant et il sera renouvelé pour le plus grand avantage des normaliens et des jeunes gens qu'ils auront à diriger à leur sortie de l'Ecole normale.

Enseignement primaire. En raison de la situation financière difficile dans laquelle se trouve le canton, il n'a pas été possible de donner suite à toutes les demandes de dédoublement de classe présentées par les communes ; il a fallu se limiter aux cas les plus pressants.

Pour la même raison, il a fallu limiter le nombre de sections des cours de perfectionnement donnés pendant les vacances d'été. Nous avons organisé un cours d'initiation au nouveau programme d'ouvrages manuels dans les écoles de filles. Le programme comprenant l'enseignement aux différents degrés, le cours a été divisé en trois sections, une pour le degré élémentaire, une pour le degré moyen et une pour le degré supérieur. Il a été

suivi par 130 maîtresses. Le même cours a été donné à Brigue pour les institutrices du Haut-Valais. Les instituteurs au nombre de 30 ont été réunis pour des leçons dans une classe à tous les degrés avec application pratique. Souhaitons que les crédits nous soient de nouveau plus largement octroyés pour redonner à ces cours toute l'ampleur qu'ils avaient prise. Nous les considérons comme un élément essentiel pour le progrès de nos classes.

Sur l'appel de plusieurs cantons, en particulier de celui de Neuchâtel, une douzaine de membres du corps enseignant valaisan ont trouvé momentanément un poste dans l'enseignement hors de leur canton. Cet appel inattendu est venu heureusement résoudre, en partie du moins, la pléthore du personnel enseignant valaisan.

Les experts n'ayant pas encore déposé leur rapport complet, la commission de la Caisse de retraite n'a pu faire aucune proposition précise en vue de reviser le règlement. Toutefois, une prise de contact entre les experts, la commission et le personnel enseignant a permis un échange de vues qui disposera les experts à se montrer plus généreux pour les retraités ; cependant, une entente parfaite entre les experts et les retraités sera difficile à réaliser, les premiers étant portés par la nature même de leur mission à sauver la caisse et les seconds à en soutirer le maximum possible.

Enseignement ménager. Le diplôme d'enseignement ménager a été délivré à 11 maîtresses de la partie romande du canton et à 8 du Haut-Valais. Celles qui n'ont pu être placées dans des écoles ménagères proprement dites ont été occupées dans les cours nouvellement créés en vertu de l'article 21 de la loi du 16 novembre 1946 sur l'enseignement primaire et ménager. L'article précité prévoit en effet un cours obligatoire pour les jeunes filles de 15 à 19 ans. Cette disposition n'avait pu recevoir une application pratique en raison du manque de personnel enseignant. L'entrée de nouvelles maîtresses dans la carrière a permis de réaliser ce progrès. La durée du cours a été fixée par le Conseil d'Etat à 160 heures. Un programme spécial a été établi en tenant particulièrement compte de l'élément rural appelé à recevoir cet enseignement.

Un cours pour maîtresses enseignant aux écoles normales ménagères a été organisé par l'Office fédéral compétent. Il s'est tenu à Genève du 11 au 16 septembre. Quatre maîtresses valaisannes l'ont suivi. Le programme portait sur la psychologie et la pédagogie en rapport avec l'enseignement ménager.

Formation professionnelle. Depuis quelques années, la formation professionnelle a fait des progrès réjouissants en Valais. Il semble

bien que le système adopté se révèle de plus en plus comme le plus pratique pour notre canton. Il comprend :

1. Un cours d'orientation professionnelle et de préapprentissage (6 semaines) ;
2. un cours d'introduction au dessin technique (72 heures consécutives, soit 9 jours) ;
3. l'apprentissage proprement dit. La formation de l'apprenti est assurée simultanément par le patron et l'atelier-école pour la partie pratique et par l'école professionnelle pour la partie théorique.

Ce système progressif de formation supplée avantageusement à l'absence d'une école de métiers proprement dite qui ne serait pas adaptée aux conditions de notre canton.

Les organisateurs de cette formule ont été flattés de recevoir d'un spécialiste en la matière, M. Hoxter, de Londres, la communication suivante : « Après avoir terminé mon enquête sur les différents systèmes d'orientation professionnelle en usage à l'heure actuelle, j'ai adopté le système institué par le Département de l'instruction du Valais. Nous commencerons à Londres avec ce système en février 1951. »

L. B.

Vaud

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Le compte rendu résument l'activité déployée en 1950 par le Département de l'instruction publique exprime la satisfaction du Service de l'enseignement primaire à voir s'atténuer peu à peu la difficulté rencontrée ces dernières années dans la repourvue des postes vacants mis au concours dans le canton. Il adresse, d'autre part, un hommage de reconnaissance aux maîtres retraités qui, malgré leur âge et sans souci de leurs convenances personnelles, veulent bien encore accepter la direction provisoire de classes restées sans titulaires et, parfois même, fort éloignées de leur domicile. Grâce à cet apport on a pu enfin renoncer à l'emploi anticipé des jeunes normaliens dont les études ne sont pas terminées. Le souci d'assurer la continuité de l'enseignement en toutes circonstances et dans toutes les parties du pays s'est manifesté d'une façon d'autant plus sensible que les effectifs scolaires et le nombre des classes ont pris ces dernières années la marche ascendante qui s'est fait constater un peu partout dans le monde depuis la fin de la guerre.

Voici ce qu'à cet égard dit la statistique scolaire vaudoise :
Personnel enseignant dans le canton :

	En 1940	En 1946	En 1950
Instituteurs (prim. et pr. sup.)	623	634	644
Institutrices primaires.....	555	543	566
Maîtresses d'écoles enfantines	76	76	109
Maîtresses de trav. à l'aiguille	175	140	151
Maîtresses d'ens. ménager	42	61	67
Maîtres et maîtresses spécialisés dans l'ens. de la gymn., du dessin, de l'allemand, etc.	33	72	39
Totaux	<u>1504</u>	<u>1526</u>	<u>1576</u>

C'est à Lausanne que l'augmentation du nombre des élèves est la plus marquée ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants :

	En 1948	En 1949	En 1950
Nombre d'élèves primaires, primaires sup. et des classes ménagères	5700	6200	6564
Nombre d'élèves des classes enfantines.....	1671	1825	1840

Comment s'exerce le *contrôle de l'enseignement* dans les écoles primaires vaudoises ? Aux termes de la Loi, c'est au Département de l'instruction publique qu'incombe la responsabilité de la direction et de la surveillance de ces écoles. Il dispose à cet effet de six inspecteurs cantonaux de l'enseignement primaire et primaire supérieur, d'une inspectrice de l'enseignement ménager et de celui des travaux à l'aiguille, et d'un inspecteur de la gymnastique dans les classes primaires et secondaires. Le contrôle de l'enseignement dans les classes primaires de Lausanne appartient au chef du Service cantonal de l'enseignement primaire et à trois inspecteurs communaux.

Répondant à quelques remarques, questions et vœux formulés il y a quelques mois dans la presse pédagogique du canton au sujet de l'esprit et de la façon selon lesquels s'exerce parfois le contrôle de l'enseignement, M. le Chef du Département de l'instruction publique a mis les choses au point, non sans relever nettement les raisons de la confiance que l'on peut et doit avoir dans les mérites et qualités de cœur et de conscience du personnel chargé de la surveillance de nos écoles.

A fin mars 1951, le Département vaudois de l'instruction publique, l'école vaudoise et l'armée suisse ont perdu en la personne de *Gustave-Henri Cornaz*, décédé à la suite d'une courte maladie, un collaborateur, un conseiller et un chef qui s'était fait remarquer tout au long de sa carrière, soit pendant trente-huit années, par ses aptitudes pédagogiques, son extraordinaire

puissance de travail, son caractère résolu, généreux et bienveillant, sa connaissance profonde des choses et des gens de son pays. — Signalons aussi, bien que survenus longtemps après la fin d'une carrière entièrement consacrée à l'enseignement puis à l'inspecteurat scolaire, le décès d'*Alexis Porchet*, en 1950, et celui de *Jules Cordey*, en mai 1951. Ces deux personnalités ont profondément marqué de leur empreinte les écoles et les milieux avec lesquels ils ont été en contact. — Le poste devenu vacant par le départ de G.-H. Cornaz vient d'être confié à *M. Georges Molles*, maître primaire supérieur à Lausanne. — *M. Jean Pochon*, atteint par les dispositions de la loi sur les fonctions publiques, a été remplacé dès l'automne 1950 par *M. Henri Jeanrenaud*, auparavant professeur de pédagogie et maître de classe d'application à l'Ecole normale.

Au cours de cette dernière année scolaire, le Service de l'enseignement primaire et la Conférence des inspecteurs ont consacré de nombreuses séances à la *refonte du Plan d'études des écoles primaires*. Le projet que l'on espère mettre sur pied en 1951 déjà, si possible, sera soumis ensuite à l'examen des associations du corps enseignant puis à celui d'une commission extraparlementaire.

De nouveaux manuels, au nombre desquels figurent deux ouvrages pour l'enseignement religieux, et un livre de lecture intitulé « Au seuil de la vie active », pour les élèves de dernière année de l'école primaire et pour les classes d'orientation professionnelle, sont sortis de presse en 1950. L'enseignement de la géographie va bénéficier d'une nouvelle carte manuelle du canton de Vaud imprimée selon les procédés les plus modernes utilisés pour la mise en valeur du relief. — Dans un proche avenir les classes du degré supérieur pourront disposer d'un nouveau manuel de sciences naturelles et d'un recueil pour l'étude du vocabulaire systématique. — Pour l'enseignement de l'allemand dans les classes primaires supérieures on envisage une adaptation du manuel Rochat-Lohmann dont le soin a été confié à MM. Bonard, Hübscher et Duvoisin, professeurs à Lausanne. — Un arrêté pour la mise en application du statut des fonctionnaires et un projet de loi sur les retraites sont en voie d'élaboration.

A la suite d'examens qui ont eu lieu en octobre sept candidats ont reçu le brevet spécial pour l'enseignement dans les *classes d'orientation professionnelle*, lesquelles, rappelons-le, sont suivies par les jeunes gens durant leur dernière année de scolarité. Avant leur sortie de l'école, les élèves qui s'acheminent vers les apprentissages reçoivent les conseils et directions des Offices communaux d'orientation professionnelle soit sous forme de causeries dans les classes ou à l'occasion de réunions avec les parents.

Une institution à laquelle nous n'avons guère fait allusion jusqu'ici dans nos chroniques annuelles est celle des *cours d'éducation civique* organisés à l'intention des jeunes gens de seize à dix-neuf ans domiciliés dans le canton et qui ne suivent pas l'enseignement donné dans d'autres établissements d'instruction. Le but primordial de ces cours est d'inculquer ou de rappeler aux élèves les notions qui leur seront nécessaires au moment de leur entrée en jouissance des droits civiques. — Un programme de 45 heures, comportant 22 ½ heures d'éducation nationale, 15 heures de culture générale et connaissances pratiques (rédaction, calcul, dessin, chant, etc...) et 7 ½ heures de culture physique, leur est présenté chaque hiver à raison d'un après-midi de trois heures par semaine, dès novembre, pendant quatre mois. Des camps d'automne ou d'hiver placés sous la surveillance de l'autorité scolaire cantonale et organisés avec l'aide de l'Office cantonal d'éducation physique peuvent remplacer une partie des cours donnés sous la forme habituelle. — Une publication éditée sous le nom de «Le Jeune Citoyen» fixe chaque année la matière à enseigner dans les cours. — Les élèves bénéficient en outre de causeries et démonstrations relatives à la vie pratique soit par des conférences avec ou sans projections lumineuses, soit par le moyen de la Radio. — A l'ouverture des cours, M. le Chef du Département de l'instruction publique adresse, par la voie des ondes, un message circonstancié aux maîtres et aux élèves. C'est ainsi que le 8 novembre 1950 les quelque 3600 élèves des 300 classes disséminées dans le canton furent invités à connaître mieux leur pays en étudiant sa géographie, quelques traits de son histoire et en abordant avec l'attention qu'elles méritent les questions économiques, politiques et sociales qui leur seront présentées. M. le conseiller d'Etat Oguey s'est efforcé ensuite de faire comprendre à ses jeunes auditeurs le privilège qu'ils auront de devenir bientôt les libres citoyens d'une démocratie. A cet effet, il leur expliqua entre autres quelles sont les charges et responsabilités du gouvernement, la façon dont s'élaborent les lois, les mesures prises pour assurer le droit, la justice et la liberté d'opinion.

L'année dernière nous avons appelé l'attention sur les améliorations qui, un peu partout dans le canton, ont été apportées aux *bâtiments et locaux scolaires* et qui ont été largement facilitées par les subsides accordés par l'Etat aux communes. L'étude présentée dans cette édition-ci de l'Annuaire par M. Paul Aubert, inspecteur des écoles de Lausanne, met en lumière les problèmes que pose la réalisation des constructions scolaires actuelles si l'on veut adapter ces dernières aux nouvelles exigences de l'enseignement. Cela donne une idée des progrès réalisés à cet égard au cours de ce dernier demi-siècle. Ces progrès, selon les termes mêmes de la Direction des Ecoles de Lausanne dans son dernier

compte rendu annuel, montrent combien l'école s'est « aérée », dans tous les sens du terme, rendant l'enseignement plus vivant, plus attrayant, et plus en rapport avec les réalités du milieu ambiant.

L. JD.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

En avril 1950, l'auteur pendant dix ans de cette chronique de l'enseignement secondaire vaudois, M. Marius Perrin, a quitté sa fonction de chef de service et inspecteur de l'enseignement secondaire pour prendre sa retraite. Ces dix années d'activité à la tête de l'école secondaire du canton de Vaud furent remplies de difficultés. Ce furent d'abord tous les problèmes que posèrent pour la marche régulière de l'enseignement les périodes de mobilisation. La lente élaboration de la loi du 5 septembre 1944, dite « loi des 28 heures », avec toutes les discussions qu'elle provoqua, la mise au point de nouveaux plans d'études qui, bien que provisoires, sont encore en vigueur, enfin la laborieuse mise sur pied du statut général des fonctions publiques cantonales et l'étude de tous les problèmes que posa son application au corps enseignant secondaire, marquent les principales étapes de l'activité de M. Perrin à la tête du service de l'enseignement secondaire. Son autorité souriante et son entregent ne contribuèrent pas peu à la solution de tous les cas difficiles.

Pour remplacer M. Perrin comme chef de service et inspecteur de l'enseignement secondaire, le Conseil d'Etat a nommé M. Marcel Monnier, directeur du Gymnase de jeunes filles de la ville de Lausanne.

La crise de croissance que subit l'école publique dans les villes du canton et surtout au chef-lieu, n'épargne pas les établissements secondaires. Aux causes générales qui expliquent l'accroissement des effectifs, s'ajoute pour l'école secondaire l'attrait qu'elle exerce sur beaucoup de gens qui autrefois n'auraient pas désiré pour leurs enfants une instruction plus poussée que celle de l'école primaire. Les conséquences immédiates de ce qu'on a appelé « la ruée vers l'école secondaire » sont la pénurie de locaux et les classes surchargées. Ce problème des locaux se posera avec acuité aussi longtemps que la refonte de la loi sur l'instruction publique secondaire, actuellement à l'étude, ne sera pas faite. Toute réforme de structure modifiera en effet les données de la question et l'on ne pourra proposer des solutions durables que lorsque ces données seront fermement établies.

En attendant, on résout les difficultés par des moyens de fortune, en évitant toutefois la solution facile, mais inéquitable à l'égard de la jeune génération, que serait l'accroissement des exigences à l'admission.

En prévision des constructions futures, l'Etat s'efforce, pour l'instant, de se réserver les emplacements les mieux appropriés, ce qui n'est pas facile dans une ville en plein développement et à la topographie aussi tourmentée que celle de Lausanne.

En 1950, les établissements secondaires cantonaux comptaient 2689 élèves (1949 : 2577) et les collèges communaux 3438 (3331), ce qui fait au total 6127 (5908). Au 31 décembre 1950, le corps enseignant secondaire vaudois comptait 476 maîtres et maîtresses ordinaires, spéciaux et temporaires.

Jusqu'ici, les écoles secondaires vaudoises n'étaient pas soumises à un contrôle médical direct. La création d'un service médical pour les établissements cantonaux en 1947 n'avait pas trouvé grâce devant le Grand Conseil, qui craignait de voir s'ajouter à l'appareil administratif cantonal un service de plus. Par un arrêté daté du 29 décembre 1950, le Conseil d'Etat a institué un médecin d'établissement pour chacune des écoles cantonales et mis les collèges communaux sous le contrôle de médecins scolaires, selon la formule en vigueur pour les écoles primaires. On peut attendre beaucoup de cette collaboration entre le corps enseignant et le médecin spécialement attaché à un établissement scolaire. En effet, dans l'accomplissement de sa tâche éducative, l'école secondaire se préoccupe, plus que dans le passé, du comportement général des élèves et des données physiologiques et psychologiques qui le conditionnent. Pour le maître soucieux de ne pas fonder son jugement sur les seuls critères scolaires, les conseils du médecin peuvent être d'un grand secours.

Ce désir de connaître l'élève dans toute son activité et non seulement par le résultat du travail scolaire, se traduit par quantité de manifestations dont les rapports annuels de nos collèges se font l'écho, du camp de ski à la soirée théâtrale, du voyage d'étude à l'œuvre de bienfaisance, autant d'activités dont le bénéfice pédagogique peut être aussi grand que l'utilité immédiate. L'école prétend à être plus qu'une institution où se donnent des leçons. On veut que l'élève puisse y exercer tous les pouvoirs de sa personne et qu'elle donne satisfaction à une curiosité d'autant plus vive qu'elle se porte vers des domaines étrangers aux programmes scolaires : causeries, séances de cinéma, récitals, jeux dramatiques jalonnent le cours du trimestre scolaire, bien accueillis des élèves, parce qu'ils apportent une diversion.

Toutes ces manifestations ont leur justification lorsqu'elles répondent à un besoin de l'enseignement, à un moment donné, ou lorsqu'elles exigent une activité de la part de l'élève. Soucieuse de ne pas favoriser la dispersion de l'attention, à une époque où

tout y incite ses élèves, l'école est souvent obligée de repousser les sollicitations intéressées dont elle est l'objet.

L'école se doit de tirer le plus grand profit des moyens d'enseignement que la technique moderne met à sa disposition, cinéma, radio, enregistrements sonores, dans tous les cas où ils sont plus efficaces que les méthodes traditionnelles et à la condition qu'elle puisse les intégrer dans le cadre de ses programmes. Tel est le principe qui doit guider l'école, désireuse « à la page », mais perplexe devant la multiplicité des occasions offertes de se libérer des horaires quotidiens.

Le recrutement des futurs maîtres, cause de nombreux soucis ces années précédentes, est plus qu'assuré pour les langues anciennes et les mathématiques, mais reste précaire pour les langues modernes.

L'institution du stage de huit semaines auquel sont astreints les licenciés qui désirent entrer dans l'enseignement secondaire, continue à donner des résultats satisfaisants, malgré sa brièveté. Sa prolongation aurait pour les classes des inconvénients que ne justifieraient pas suffisamment les avantages qu'en retireraient les stagiaires.

Au cours de 1950 trois établissements secondaires ont eu recours à une assistante et à deux assistants d'anglais, dans le cadre des échanges entre l'Angleterre et la Suisse organisés par le Ministry of Education et l'Office central universitaire suisse.

Dans le chapitre des échanges, citons le fait que 81 écoliers et écolières vaudois, invités par les autorités scolaires du Renfrewshire (Ecosse) ont passé 4 semaines dans un camp de vacances. Pour que le mot échange prenne dans ce cas tout son sens, notre canton a adressé une invitation à 60 jeunes Ecossais pour l'été 1951.

Pour donner une image complète de l'enseignement secondaire vaudois en 1950, il faudrait consacrer quelques lignes à la vie de chacun des établissements communaux, dispersés sur toute l'étendue du canton, du Pays d'Enhaut à la Vallée de Joux. Pour s'en tenir aux 18 collèges de « province », ils présentent une diversité de structure et de caractère qu'explique la diversité des conditions locales, bien illustrée par le fait, entre beaucoup d'autres, que le plus petit de ces collèges compte 40 élèves, alors que le plus grand en a 434. Une de leurs grandes difficultés est de concilier la préparation aux Gymnases pour une minorité de leurs élèves avec un enseignement de culture générale qui, pour la majorité d'entre eux, a sa fin en soi. Dans beaucoup de leçons, les classes composées d'élèves de deux ou trois sections différentes manquent d'homogénéité. A force d'ingéniosité dans l'établisse-

ment des horaires, et grâce au savoir-faire et au dévouement des maîtres, souvent chargés d'enseignements multiples, ces difficultés sont surmontées. Mais ce ne sont pas les seules.

Directeurs et maîtres, très conscients des lourdes charges que représente le collège pour les finances communales, s'ingénient à tirer le meilleur parti d'un matériel scolaire souvent modeste.

En regard des sacrifices consentis par les communes pour leur collège secondaire, le bénéfice intellectuel et moral qu'elles en retirent et avec elles, il faut le souligner, les autres communes de la région, ne peut évidemment pas se chiffrer ; mais on ne saurait trop l'estimer.

M. M.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Corps professoral. MM. Eber Landau, ancien professeur à la Faculté de médecine, Pierre Gilliard, ancien professeur à la Faculté des lettres, et Jean Bolomey, ancien professeur à l'Ecole polytechnique, ont été nommés par le Conseil d'Etat professeurs honoraires. En séance publique du Sénat, M. le chef du Département a installé huit professeurs nouvellement promus à l'ordinaire : MM. Otto Riese, de la Faculté de droit, Jules Chuard, de l'Ecole des hautes études commerciales, William Boven, de la Faculté de médecine, Louis Junod, de la Faculté des lettres, Arthur Maillefer, de la Faculté des sciences, Charles Blanc, Léon Bolle et Fritz Hubner, de l'Ecole polytechnique.

Publications. L'Université a publié, dans la série « Etudes et documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne », un sixième fascicule : *Melegari à l'Académie de Lausanne* ; la série des « Publications de l'Université de Lausanne » s'est augmentée de deux nouveaux fascicules : *Adam Mickiewicz, homme et poète*, de Constantin Regamey, et *Discours prononcés à l'installation des professeurs ordinaires, le 10 novembre 1949*.

Faculté de droit. Le professeur François Guisan, ayant atteint la limite d'âge en février 1950, a été prié de donner encore son enseignement de droit civil pendant le semestre d'été. Il est remplacé, dès le 15 octobre, pour les cours de droit civil et d'introduction aux études juridiques, par le professeur Pierre Cavin, dont le professeur Charles Rathgeb reprend les cours de droit pénal et de procédure pénale. Désirant témoigner au professeur Guisan sa reconnaissance et son admiration pour sa carrière universitaire et scientifique, la Faculté lui a remis un recueil de travaux publié sous le titre : *Mélanges François Guisan*.

Ecole des sciences sociales et politiques. Appelé à siéger au comité exécutif de l'U.N.E.S.C.O., le professeur Piaget a obtenu, au semestre d'été, un congé de trois semaines pendant lesquelles son enseignement a été donné par M. Pierre Conne, licencié ès sciences sociales.

Le Dr Lucien Bovet, chargé de cours, a obtenu un congé de quatre mois, pour préparer, à la demande de l'Organisation mondiale de la santé, un rapport sur l'aspect psychiatrique de la prévention et du traitement de la délinquance juvénile.

Un Institut de science politique a été créé, pour constituer un centre de documentation sur la politique suisse et un centre d'échange avec les institutions analogues des universités étrangères. Cet Institut sera en liaison avec l'Association internationale de science politique, fondée à Paris, en septembre 1949, à l'instigation de l'U.N.E.S.C.O.

Faculté de médecine. Au règlement actuellement en révision, deux modifications ont été apportées et sont entrées immédiatement en vigueur : l'institution d'un examen obligatoire de français pour étudiants de langue étrangère, et la suppression du cycle du doctorat en médecine qui permettait aux étrangers d'obtenir le doctorat sans présenter de thèse.

Pour remplacer le professeur Eber Landau, le Conseil d'Etat a nommé à la chaire d'histologie, en qualité de professeur ordinaire, le Dr Otto Bucher, de Zurich, qui est entré en fonctions le 15 avril. A la place du professeur Michaud, qui a atteint la limite d'âge, il a nommé, à la chaire de clinique médicale, le professeur A. Vanotti. Le successeur à la chaire de radiologie du professeur Rosselet, décédé le 23 mars, a été désigné en la personne du Dr L. Babaintz, privat-docent à l'Université de Genève. Le Dr Ed. Jéquier-Doge, jusqu'alors chargé de cours, succède au professeur Vanotti comme professeur extraordinaire de polyclinique médicale et directeur de la Polyclinique.

Une commission, chargée par l'Etat de New-York de faire une enquête sur la qualité de l'enseignement médical en Suisse, s'est arrêtée quelques jours à Lausanne ; le résultat, appréciable, de cette visite a été la reconnaissance officielle, par l'Association médicale américaine, de notre Faculté de médecine.

Faculté des lettres. Le règlement du 6 mars 1950, remplaçant celui du 27 novembre 1942, prévoit, pour la licence d'Etat, l'étude obligatoire de la philosophie pour tous les étudiants, et une spécialisation marquée après les examens de première partie.

Ayant atteint la limite d'âge, le professeur Paolo Arcari a fait valoir ses droits à la retraite ; et le Conseil d'Etat a pris l'heureuse décision de créer une chaire d'italien, pour laquelle il a fait appel, en qualité de professeur extraordinaire, à M. Fredi Chiappelli,

lecteur à l'Université de Zurich, qui est entré en fonctions le 15 mai.

Le professeur Jacques Freymond, doyen de la Faculté, a demandé et obtenu un congé d'un an, à partir du 1^{er} janvier 1950, pour un séjour d'études aux Etats-Unis. Son remplacement a été assumé par le professeur Louis Junod et M. Jean-Charles Biaudet, chargé de cours. Le professeur René Bray, invité par l'Université de Toronto à titre de « visiting professor », a passé au Canada les mois de janvier à avril 1950.

La bibliothèque de la Faculté a reçu avec gratitude deux dons : des Anciens Bellettriens vaudois, une somme de 4000 francs pour des ouvrages de philosophie ; de M. F. Olivier, professeur honoraire, la plus grande partie de sa bibliothèque de philologie classique. Pour loger ces nouvelles acquisitions, la Faculté a été autorisée à ajouter aux locaux de sa bibliothèque les séminaires dits de sociologie et d'histoire, ainsi que la tour.

Faculté des sciences. Le nouveau règlement pour la licence ès sciences (diplôme d'Université) du 24 février 1950 exige, pour les examens propédeutiques, une préparation scientifique générale plus étendue ; après quoi la spécialisation est plus poussée.

La succession du professeur Elie Gagnebin n'ayant pu être réglée pour le début de l'année universitaire, c'est le professeur Oulianoff, assisté de MM. Arnold Bersier, privat-docent, et Rodolphe Trumy, chef de travaux, qui a assuré jusqu'au 1^{er} mai 1950 l'enseignement de son collègue. M. Héli Badoux, Dr ès sciences de notre Université et géologue diplômé, nommé le 18 mars 1950 en qualité de professeur extraordinaire de géologie, a pris ses fonctions au début du mois de mai.

Le professeur Arthur Maillefer ayant atteint la limite d'âge, a donné sa démission. Pour sa succession, le Conseil d'Etat a fait appel, à titre provisoire, à M. Charles Baehni, professeur à l'Université de Genève, pour la systématique des plantes supérieures ; tandis qu'un cours spécial, dont le titulaire sera désigné ultérieurement, est prévu pour les plantes inférieures. Au cours de botanique générale donné par le professeur Cosandey sera joint, désormais, un cours de botanique systématique pour les étudiants en médecine.

Le professeur Georges de Rham, invité par l'Institut for Advanced Study de Princeton et, en qualité de « visiting professor », par l'Université de Harvard, a obtenu un congé d'un an, du 15 octobre 1949 au 15 octobre 1950.

La Faculté a pris acte de deux démissions : celle du Dr Théodore Posternak, chargé de cours, nommé professeur ordinaire de chimie pharmaceutique et directeur de l'Institut de pharmacie de l'Université de Bâle ; et celle du Dr Paul Bovey, privat-docent, appelé à l'Ecole polytechnique fédérale comme professeur d'entomologie.

Ecole polytechnique. La succession du professeur Pierre Oguey, devenu conseiller d'Etat, a été réglée définitivement par la nomination comme professeur extraordinaire de M. Théodore Bovet, chargé du cours d'hydraulique et machines hydrauliques, et la confirmation de M. Daniel Gaden, professeur extraordinaire, chargé dès 1948 d'un cours sur le réglage des machines.

Plusieurs professeurs ont atteint la limite d'âge fixée par la loi. Au professeur Adrien Paris, prié de conserver son enseignement durant une année supplémentaire, ont succédé M. François Panchaud, jusqu'alors professeur extraordinaire à l'Ecole d'architecture, chargé du cours principal de béton armé et de la direction du laboratoire de statique des constructions ; et M. Alexandre Sarrasin, ingénieur civil, chargé d'un cours complémentaire sur les constructions en béton armé.

M. Henri Matti, adjoint de l'ingénieur en chef du I^{er} arrondissement des C.F.F., a été nommé professeur extraordinaire de construction des chemins de fer et routes ; et M. Jean-Pierre Daxelhofer ingénieur, professeur extraordinaire de technologie des matériaux pierreux, et chef de la section des matériaux pierreux du laboratoire d'essai de l'école.

L'Ecole a été invitée à participer, en collaboration avec l'Ecole polytechnique fédérale, des industriels et des ingénieurs privés, au Pavillon suisse de l'exposition internationale, que le gouvernement des Indes organise en 1951 à la Nouvelle Delhi, à l'occasion de la Conférence mondiale de l'énergie.

Cérémonies et congrès. A l'occasion de la Conférence européenne de la culture, tenue à Lausanne, du 8 au 12 décembre 1949, l'Université a invité M. Salvador de Madariaga à donner, à l'Aula, une conférence intitulée « Quelques considérations sur l'esprit de l'Europe », conférence qui a été suivie d'une réception.

Le 3 mai a été inauguré, à la salle du Sénat, le buste d'Edmond Rossier, œuvre du sculpteur Trembley. Des discours furent prononcés à la mémoire de l'historien et du journaliste. Une réception, à la salle des professeurs de l'Ancienne Académie, rassembla les amis du regretté professeur.

L'Université a pris part au congrès de la Société suisse de chirurgie, présidé par le professeur Decker, et à celui d'oto-rhino-laryngologie, dirigé par le professeur Jean-Pierre Taillens.

Elle s'est associée, par l'envoi d'une délégation ou d'une adresse, à diverses manifestations étrangères, entre autres à la pose de la première pierre de l'Institut Weizmann, en Israël ; aux fêtes commémoratives, à Francfort, du deuxième centenaire de la naissance de Goethe ; à l'inauguration d'un monument au poète Mickiewicz, à Varsovie ; aux Journées universitaires de Poitiers. En outre des professeurs de notre Université ont assisté au congrès des mathématiciens de Cambridge, aux Etats-Unis, et à la confé-

rence Shakespeare, à Stratford-upon-Avon, ainsi qu'à d'autres congrès et conférences.

Etudiants. Au semestre d'hiver 1949-50, l'Université a compté 1657 étudiants réguliers et 98 auditeurs ; au semestre d'été 1950, 1538 étudiants réguliers et 72 auditeurs.

L'Association générale des étudiants a manifesté une grande activité : un chœur universitaire a été créé officiellement et, sous la direction de M. Carlo Hemmerling, il a contribué au succès de la fête traditionnelle de Noël. La fête de Noël du Sanatorium universitaire a bénéficié de la généreuse participation de l'A.G.E. Une exposition d'œuvres artistiques d'étudiants suisses a été organisée en janvier 1950.

Plusieurs étudiants ou jeunes diplômés de notre Université ont bénéficié de bourses d'études, dont, entre autres, deux pour la France, en échange de celles que l'Université de Lausanne a offertes à deux Français, un Américain et un Tchèque. Le Rotary a attribué une bourse de 6000 francs et une autre de 3000 francs à deux diplômés de notre maison. Un licencié en théologie a obtenu des Eglises américaines une bourse pour Chicago.

L. M.